

LE MAGAZINE

2024 • N°6 | LE MAGAZINE ANNUEL DE LA PLAGNE TARENTEAISE



POUR UN AVENIR DURABLE

SPORT UN AXE MAJEUR POUR 2025

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PROJETS STRUCTURANTS

MAIRIE DE LA PLAGNE TARENTEAISE UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE POUR LES 4 COMMUNES : 04 79 09 71 52

Tapez 1 - Accueil / État civil

**Mairie - commune de La Plagne Tarentaise /
commune déléguée Macot la Plagne**

Place Charles de Gaulle - CS 50004 - 73216 Aime-La-Plagne Cedex
mairie@laplagnetarentaise.fr

Accueil du public : Lundi à vendredi : 8h30-12h00 - 13h30-17h00

Mairie - commune déléguée de Bellentre

6 route Napoléon - Bellentre - 73210 La Plagne Tarentaise
mairie-bellentre@laplagnetarentaise.fr

Accueil du public : Lundi : 13h30-17h00

Mairie - commune déléguée de La Côte d'Aime

19 route des Dôdes - La Côte d'Aime - 73210 La Plagne Tarentaise
mairie-lacotedaime@laplagnetarentaise.fr

Accueil du public : Mardi : 13h30-17h00

Mairie - commune déléguée de Valezan

124 route du Praz - 73210 La Plagne Tarentaise
mairie-valezan@laplagnetarentaise.fr

Accueil du public : Jeudi : 13h30-17h00

Tapez 2 - Secrétariat services techniques

Ce service est transféré dans les nouveaux locaux situés
en face de la médiathèque de Macot chef-lieu

servicestechniques@laplagnetarentaise.fr

Accueil du public : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-12h00 - 13h30-16h30
Mercredi : 8h30-12h00

Tapez 3 - Secrétariat urbanisme

Ce service est transféré dans les nouveaux locaux situés
en face de la médiathèque de Macot chef-lieu

secretariat-urba@laplagnetarentaise.fr

Accueil du public : Mardi au vendredi : 8h30-12h00

Tapez 4 - Secrétariat eau et assainissement

Ce service est transféré dans les nouveaux locaux situés
en face de la médiathèque de Macot chef-lieu

accueil-eau@laplagnetarentaise.fr

Numéro d'astreinte, en cas de problème la nuit
ou les week-ends et jours fériés : 06 22 29 34 77

Accueil du public : Mardi et jeudi : 8h30-12h00 - 13h30-16h30
Vendredi : 8h30-12h00

Tapez 5 - Police municipale

pm@laplagnetarentaise.fr - 04 79 09 74 39

Accueil du public : Du lundi au vendredi : 8h00-12h00 - 13h30-16h30

Tapez 6 - Secrétariat finances

finance@laplagnetarentaise.fr

Accueil du public : Lundi au vendredi : 8h30-12h00 - 13h30-17h00

Tapez 7 - Régie de transport public

secretairetransport@laplagnetarentaise.fr

AUTRES NUMÉROS UTILES

Écoles

Macot-La-Plagne : 04 79 09 74 64

Plagne-Centre : 04 79 09 27 64

La Côte d'Aime : 04 79 55 66 22

Bellentre : 04 79 07 55 30

Montchavin : 06 62 52 73 19

Valezan : 04 79 07 66 59

Garderie

Macot-La-Plagne : 04 79 08 97 83 - periscolaire-macot@laplagnetarentaise.fr

La Plagne : 06 81 75 20 71 - periscolaire-laplagne@laplagnetarentaise.fr

La Côte d'Aime : 04 79 00 86 57 - periscolaire-lca@laplagnetarentaise.fr

Bellentre : 04 79 07 86 76 - periscolaire-bellentre@laplagnetarentaise.fr

Montchavin : 04 79 22 99 59 - cantine.montchavin@laplagnetarentaise.fr

Valezan : 04 79 07 66 59

Bibliothèques

Macot-La-Plagne : 04 79 09 73 76 - biblio-macot@laplagnetarentaise.fr

La Plagne : 04 79 09 29 08 - biblio-laplagne@laplagnetarentaise.fr

Bellentre : 06 64 05 80 02 - biblio-bellentre@laplagnetarentaise.fr

La Côte d'Aime : biblio-cotedaime@laplagnetarentaise.fr

Valezan : 04 79 09 73 76

OTGP : 04 79 09 79 79

La Plagne Tourisme Altitude 04 79 09 02 01

La Plagne Tourisme Vallée 04 79 55 67 00

La Plagne Tourisme Montchavin 04 79 07 82 82

Espace Associatif Cantonal 04 79 55 57 14

Société d'Aménagement de la Plagne 04 79 09 67 00

Versants d'Aime 04 79 55 40 27

Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne 04 79 09 74 04

NUMÉROS SECOURS

Sapeurs pompiers 18

SAMU 15

Police secours 17

N° urgence pour les personnes sourdes et malentendantes 114

N° D'appel d'urgence européen 112

Violences conjugales 3919

Enfants en danger 119

Chers habitants de La Plagne Tarentaise,

Sur le plan national, nous sommes face à un contexte incertain : la dissolution et les élections législatives, auxquelles ont succédé une longue période d'attente pour la formation du gouvernement, ont marqué une période peu propice pour la confiance dans l'économie et les investissements. Depuis, les orientations prises par le gouvernement pour la réduction du déficit budgétaire et les débats au parlement qui s'ensuivent ne sont pas sans influence sur notre vie quotidienne et sur la capacité de financement des collectivités locales.

Le principe de l'autonomie financière des collectivités est posé par la Constitution et l'enjeu est de voir ce principe garanti par la loi. Le financement de l'investissement d'une commune comme la Plagne Tarentaise repose notamment sur les recettes de la fiscalité locale et sur le fonds de compensation de la TVA, mais aussi sur les subventions de l'État. Réformer la fiscalité locale, baisser le taux de compensation de la TVA ou diminuer les subventions du Fonds vert pour le climat sont des questions légitimes pour la réduction du déficit public, mais les collectivités ont également toute légitimité à rappeler qu'elles portent près de 60% de l'investissement public en France et qu'elles ont un rôle de premier plan à jouer dans la transition écologique.

Face à ce contexte, La Plagne Tarentaise est particulièrement attentive à l'élaboration de son budget 2025 et de son plan pluriannuel d'investissements : l'ambition est de réaliser nos projets sans augmenter les impôts et en limitant le recours à l'emprunt, ce qui suppose une gestion rigoureuse de notre fonctionnement.



En tant que commune support de station, La Plagne Tarentaise a en effet une responsabilité particulière dans le maintien de l'économie du territoire et dans l'adaptation de celle-ci au changement climatique, pour offrir à ses habitants les moyens de continuer à y vivre et y travailler.

Nos projets concernent donc l'ensemble des générations : la rénovation énergétique des écoles, le logement des familles et des aînés au sein du nouveau quartier intergénérationnel de la Fontaine, l'amélioration de notre cadre de vie pour moins de voitures et plus de sécurité dans la traversée de nos villages (études pour l'ascenseur valléen depuis Aime et pour la déviation de Macot, travaux sur Sangot), ou encore l'attention portée à la qualité des équipements publics (aménagement de la place des Carreaux à Montchavin, réhabilitation de la piscine de Magic Pool à Bellecôte, nouvelle délégation de service public pour les Bains de Belle Plagne).

Agir en responsabilité, c'est aussi porter et se battre au niveau national pour une vision d'avenir : d'une part, celle du développement d'une nouvelle offre sportive et de loisirs autour d'évènements majeurs tels que l'Étape du Tour de France et le Tour de France en 2025 et les Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver en 2030. D'autre part, celle des territoires de montagne, dont la spécificité a été reconnue et consacrée dans la Loi « Montagne » votée en 1985 et complétée en 2016, pour une application intelligente de la règle du « Zéro Artificialisation Nette », afin de permettre la poursuite de nos nécessaires programmes de logements permanents et d'équipements publics.

L'ensemble de l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une excellente saison d'hiver.

Jean-Luc Boch,
maire de La Plagne Tarentaise

LA COMMUNE, UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE PROXIMITÉ

En France, il existe 5 types de collectivités locales : les communes, les départements, les régions, les collectivités à statut particulier (CSP, ex : collectivité de Corse) et les collectivités d'outre-mer (COM). Nous allons vous expliquer comment fonctionne votre commune et quelles sont ses principales missions.

LES ACTEURS CLÉS DE LA COMMUNE

La gouvernance d'une collectivité locale repose sur deux acteurs :

- Des conseillers municipaux, élus au suffrage universel direct pour une durée de 6 ans, qui constituent le conseil municipal. Il est composé de 29 élus pour les communes de plus de 3 500 habitants, dont fait partie la commune de la Plagne Tarentaise.
- Un exécutif élu par ce conseil municipal, le maire, qui a pour mission de mettre en œuvre les décisions prises par le conseil municipal.



Le maire et les maire-délégués lors d'une commémoration

Le conseil municipal

Le conseil municipal a pour mission de représenter les habitants : il règle, par ses délibérations, les affaires de la commune. Ainsi, il vote le budget et décide des travaux correspondants, il peut créer et supprimer des services publics municipaux, il gère le patrimoine communal, il désigne ses représentants au sein du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne, de la communauté de communes des Versants d'Aime, de l'Assemblée des Pays Tarentaise Vanoise, de l'Office du Tourisme de La Grande Plagne.... Le conseil municipal doit se réunir au

moins une fois par trimestre. À la Plagne Tarentaise, le conseil se réunit habituellement le premier mardi du mois. Le maire fixe l'ordre du jour qui doit être communiqué 5 jours francs avant le début de la séance. Celle-ci est ouverte au public. Chaque délibération présentée au conseil municipal doit être adoptée avec plus de la moitié des voix du conseil municipal à chaque délibération discutée. De manière générale, après adoption par le conseil municipal, les délibérations sont soumises à une double formalité pour pouvoir ensuite être exécutées : le contrôle de légalité du Préfet, qui a deux mois pour s'assurer que les actes pris par la commune respectent la loi et la réglementation en vigueur ; la publication sur le site internet de la collectivité.

INFO+

Le conseil municipal peut agir dans la limite des compétences qu'il a transféré à d'autres entités ou qui ont été transférées de par la loi, à d'autres entités. Ainsi, l'exploitation des remontées mécaniques ayant été transférée au SIGP, le conseil municipal n'a plus de pouvoir de décision direct sur les modalités d'exploitation du domaine skiable. De même, la compétence collecte et déchets ayant été transférée à la communauté de communes des Versants d'Aime, la commune ne gère plus la collecte des déchets ménagers.



Pour préparer le travail du conseil municipal, certaines commissions sont imposées par la loi : la commission d'appel d'offres, la commission de contrôle des listes électorales, la commission communale des impôts directes, le comité technique paritaire. Par ailleurs, le conseil municipal peut décider de créer des commissions municipales chargées de préparer les rapports relatifs aux projets de délibérations. Leurs séances ne sont pas publiques. Sur la commune de la Plagne Tarentaise, 16 commissions municipales ont été créées : Finances, Urbanisme, Travaux, Développement durable, communication, culture et patrimoine... Ainsi, les commissions jouent un rôle essentiel dans le processus de décision locale avec une approche collective et participative.

Le maire

Le maire exerce différentes missions :

- Il exécute les délibérations du conseil municipal. Ainsi, il est chargé d'agir dans de nombreux domaines : conserver et administrer les propriétés communales, préparer et proposer le budget et ordonnancer les dépenses, diriger les travaux communaux, pourvoir aux mesures relatives à la voirie communale ...
- Il exerce des fonctions administratives et judiciaires au nom de l'État, pour lesquelles il agit :
 - Sous l'autorité du préfet, pour ce qui relève de la publication des lois et règlements, de l'organisation des élections, ou de la légalisation des signatures ;
 - Sous l'autorité du procureur de la République, lorsqu'il agit en qualité d'officier d'état civil pour célébrer les mariages, enregistrer les naissances et les décès, tenir à jour les registres de l'état civil et lorsqu'il agit en qualité d'officier de police judiciaire, lui permettant alors de rechercher et de constater certaines infractions.

Il est titulaire de trois pouvoirs qui lui sont propres :

- Les pouvoirs de chef de personnel communal : il exerce le pouvoir hiérarchique sur les agents communaux, il organise les services, il nomme aux emplois dans la commune et exerce le pouvoir disciplinaire.
- Les pouvoirs de police municipale, qui a pour finalité de prévenir les atteintes à l'ordre public et donc de garantir la sûreté, la sécurité et la tranquillité. Le maire prend des arrêtés de police qui interdisent ou réglementent certaines activités, dont le respect est assuré par les agents de la Police Municipale.
- Les pouvoirs en matière d'urbanisme : en application du plan local d'urbanisme adopté par le conseil municipal, le maire délivre les autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir ...).

Pour l'exercice de ces pouvoirs, il prend des arrêtés municipaux. Pour faciliter le bon fonctionnement de la collectivité, le conseil municipal peut délibérer pour déléguer au maire certaines de ses compétences telles que la

signature des marchés publics ou contrats de location de moins de 12 ans, la gestion des emprunts communaux, la représentation de la commune en justice... Dans ce cadre, le maire doit alors rendre compte de ses actes à chaque conseil municipal.

INFO+

Le conseil municipal de la Plagne Tarentaise a élu le maire, mais il a également élu 3 maires délégués (Bellentre, La Côte d'Aime et Valezan) auxquels le maire a confié des délégations (urbanisme, ressources humaines, développement durable, sentier). Le conseil municipal de la Plagne Tarentaise a également élu 8 maires-adjoints auxquels le maire a confié des délégations (culture, sécurité, communication, petite enfance, travaux, finance, eau et assainissement, régie de transport, tourisme). Enfin, le maire a confié des délégations à 5 conseillers délégués (fleurissement, sport et associations, écoles, agricultures et forêts, commerce et économie).



Les services municipaux

Les missions de la collectivité sont organisées sous l'autorité du maire, par la direction générale, dont les missions sont réparties dans trois domaines : la Direction Générale des Services, la Direction des Services Techniques et la Direction en charge de la Population. Les fonctionnaires communaux sont régis par un statut qui organise leur carrière, avec un recrutement par concours, une titularisation après une période probatoire, et des possibilités d'avancement et de mobilité. En parallèle, des agents contractuels peuvent être également recrutés pour des postes permanents ou non, dans des situations spécifiques (remplacement d'un fonctionnaire, recrutement infructueux, poste vacant...), avec des contrats renouvelables jusqu'à six ans, avant la conclusion possible d'un CDI.



Visite du ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye à La Plagne Montchavin

LES MISSIONS DE LA COLLECTIVITÉ

Grâce à la clause de compétence générale, la commune peut intervenir dans tout domaine relevant de l'intérêt public local. Cela signifie que la collectivité peut initier des projets variés : aménager le territoire, soutenir les associations culturelles et sportives, mettre en place des actions en faveur de la transition écologique ou encore participer au développement économique local.

Plus spécifiquement, la commune de La Plagne Tarentaise intervient dans les domaines suivants :

- Gestion des services publics locaux : les crèches, halte-garderie, les écoles la restauration scolaire, les équipements sportifs (piscine, patinoire, salle omnisport) et culturels (bibliothèques, musée), la régie de l'eau et de l'assainissement, et la régie de transport public...
- Aménagement du territoire : la planification de l'urbanisme, le développement durable et les projets de développement économique et social pour améliorer la qualité de vie des citoyens.
- Soutien aux associations et initiatives locales : la commune accompagne les associations locales par un soutien financier ou en locaux et matériels, encourageant ainsi le dynamisme social.

L'exercice de ces missions doit tenir compte de nombreux enjeux, qu'il s'agisse du contexte budgétaire de plus en plus contraint, des nouvelles obligations dans un contexte d'inflation des normes ou du verdissement de l'action publique. Ces enjeux complexifient la gestion des projets communaux qui nécessitent des études préalables économiques, techniques et juridiques, dans l'objectif de satisfaire les besoins des administrés en recherche d'une amélioration des services publics, tout en prévenant les litiges éventuels.



Visite de Fabienne Buccio, sous-préfète de la région AURA et de Renaud Durand, directeur régional adjoint de la Dreal à la piste de bobsleigh

INFO+

Prenons comme illustration le projet de la Maison Intergénérationnelle. Ce projet de logements a vu le jour en réponse à des besoins sociaux bien identifiés, notamment le vieillissement de la population (entre perte d'autonomie et séjour en EHPAD) et la pénurie de logements accessibles pour aux jeunes ménages avec ou sans enfants. Face à ces enjeux, il est apparu nécessaire de créer un écoquartier favorisant la cohabitation et l'échange entre différentes générations. Pour concrétiser cette initiative, une équipe projet a été constituée afin de définir les grandes orientations du projet. Ensemble, ils ont pour mission de clarifier les objectifs spécifiques de la Maison Intergénérationnelle, afin de répondre aux besoins des habitants. Une fois ces objectifs définis, l'équipe s'est attelée à l'élaboration d'un appel à projets conforme à l'Opération d'Aménagement Programmé (OAP) en vigueur sur le secteur. En parallèle, des études ont été lancées pour évaluer la viabilité technique, économique et environnementale du projet. Les logements seront réalisés sur un terrain appartenant à la commune. Une fois la décision prise, l'appel à projets permettra de sélectionner un investisseur, porteur de ce projet. Le choix de ce dernier va se faire en fonction de critères tels que l'intégration architecturale et paysagère, la typologie des logements proposés ou l'économie du projet. (Voir aussi page 21)



Bernard Hanrard (maire-délégué) lors d'un exercice de sécurité à Valezan



Réunion publique avec nos élus



Jean-Luc Boch (maire), Fabienne Astier et Évelyne Faggianelli (maire-adjointes)

COMMENT SONT PRISES LES DÉCISIONS AU SEIN DE LA PLAGNE TARENTEAISE ?

Les projets, les travaux et les décisions à prendre peuvent être soumis au sein de différentes commissions municipales qui analysent les dossiers et émettent des recommandations. Une fois que les projets ont été examinés par les commissions, ils sont ensuite présentés en municipalité. La municipalité se réunit une fois par semaine et est composée des membres de la majorité du conseil municipal (la liste du maire). Lors de ces réunions, les membres de la municipalité évaluent les propositions issues des commissions en vue de leur présentation en conseil municipal. La décision finale est ensuite prise lors des conseils municipaux qui regroupent l'ensemble des conseillers municipaux et qui ont lieu une fois par mois.



Jean-Luc Boch (maire) et Jean-Louis Silvestre (maire-délégué) à la rencontre des habitants

COMMENT PARTICIPER À LA VIE DE LA COLLECTIVITÉ ?

En tant que citoyen, vous avez plusieurs moyens de vous impliquer dans la vie de votre commune. Tout d'abord en vous informant au travers du site internet, du magazine municipal ou du compte-rendu du conseil. Ensuite, en agissant, puisque vous pouvez assister aux séances du conseil municipal, participer aux consultations et réunions publiques, ou vous engager dans une association locale. Votre voix est essentielle pour orienter les choix de la collectivité.

INFO+

Pour être informés au quotidien, inscrivez-vous sur Iliwap (rendez-vous sur notre site www.laplagne-tarentaise.fr) !



Vœux de la municipalité

LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : PRÉPARER L'AVENIR AVEC RIGUEUR ET AMBITION

Le projet de budget principal 2025 de La Plagne Tarentaise s'inscrit dans un environnement financier national exigeant, marqué par la réduction des soutiens étatiques et des contraintes économiques croissantes. Malgré ce contexte, notre commune se fixe des priorités claires : préserver les services publics, investir pour l'avenir et soutenir notre dynamique locale. Voici un éclairage sur les grandes orientations du budget pour l'année à venir.

1. Les grandes lignes du Budget 2025

Un calendrier avancé pour l'efficacité :

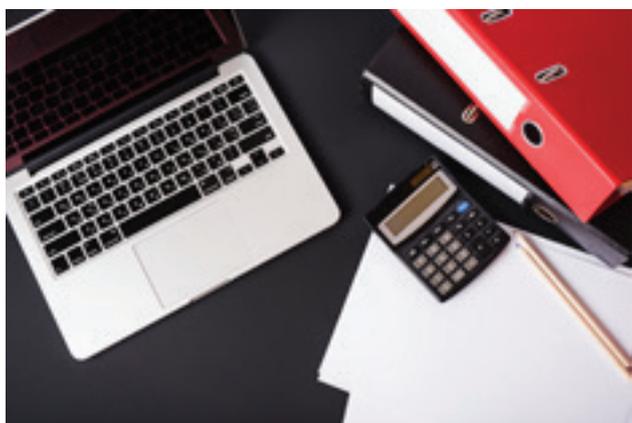
La commune votera son budget primitif dès le début de l'année 2025, contre mars ou avril habituellement. Cette anticipation vise à accélérer la mise en œuvre des projets dès le début de l'année, en particulier ceux nécessitant des appels d'offres ou des recherches de subvention, afin d'être prêts à démarrer les travaux dès le printemps.

Un budget maîtrisé :

Charges de fonctionnement : elles s'élèvent à 24,6 millions d'euros, soit une hausse de 3,3 % par rapport à 2024, conséquence notamment de :

- La hausse des cotisations patronales (+12 %), représentant un effort supplémentaire de 420 000 €.
- Une forte hausse des charges à caractère général portée notamment par : la hausse de l'électricité (+1,089 M€ vs 2023), les marchés publics d'exploitation des piscines et patinoire (+405 K€), le nettoyage des bâtiments publics dont les écoles (+215 K€).

Recettes réelles de fonctionnement : projetées à 28,4 millions d'euros, ce qui constituera une année record, elles reposent sur une fiscalité constante et un dynamisme des recettes liées aux activités touristiques (piscine, patinoire, camping) et à la taxe de séjour. À noter pour 2025 une année favorable sur la redevance des remontées mécaniques reversée par le SIGP liée à une bonne activité attendue du domaine skiable, dans la droite ligne de 2024 (2,790 millions d'euros).



2. Les défis et contraintes

Contexte national difficile :

La commune de La Plagne Tarentaise a bénéficié en 2024 d'une « réalimentation » de ses dotations au travers de la « dotation de garantie des communes nouvelles » : ce dispositif a permis de réintégrer 504 K€ de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et n'est pas remis en cause à ce stade du projet de loi de finances pour 2025. Mais le projet de la loi de finances 2025 impose de nouvelles contraintes budgétaires aux collectivités :

Depuis la suppression de la CVAE en 2023, la commune touche une fraction de TVA en remplacement. Cette dernière ne sera plus indexée sur la croissance du produit de TVA au plan national mais gelé à compter de 2025. Cette recette qui représente 469 K€ pour la commune est gelée en 2025.

La fin du remboursement du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) sur les dépenses de fonctionnement éligibles jusqu'en 2024 (voirie, bâtiments publics, informatique en nuage...). C'est une perte annuelle de l'ordre de 40 K€ pour la commune.

Une hausse de 4 points des cotisations retraites (part patronale) sur les agents titulaires de la fonction publique, soit +12% de hausse de ces cotisations qui vont peser sur la masse salariale.

Après deux années de baisse en 2022 et 2023 (sortie de crise sanitaire), le prélèvement du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) repart nettement à la hausse en 2024 de +4,8%.

Un ralentissement de l'inflation attendu qui devrait limiter le dynamisme des bases d'imposition. Après 2 années record (+7,1% en 2023 et +3,9% en 2024) l'indexation des bases fiscales pour 2025 pourrait s'établir entre 1% et 1,5% en fonction du chiffre constaté fin 2024.

Charges sociales et salariales en hausse :

La commune doit composer avec une masse salariale qui atteint 7,7 M€, en hausse de 3 %. Cette progression reste contenue malgré l'augmentation des cotisations, le glissement vieillesse technicité (qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant compte-tenu des avancements d'échelons, avancements de grades ou des changements de cadres d'emplois des agents communaux), et le maintien des effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services.



3. Une gestion responsable et anticipative

Recours contenu à l'emprunt :

Pour maintenir un équilibre entre les investissements et le remboursement de la dette, la commune prévoit d'emprunter en 2025 dans les mêmes proportions que les années précédentes : l'idée est d'emprunter au rythme du désendettement effectué chaque année. Avec une capacité de désendettement de l'ordre de 5 ans, la situation financière reste solide et très en deçà des seuils de vigilance et d'alerte nationaux (respectivement 8 et 12 ans compte-tenu de notre strate). Sur ce recours à l'emprunt, la baisse des taux d'intérêts a été amorcée sur le second semestre 2024 et devrait se poursuivre en 2025. Les conditions de taux fixe sur 15 ans pourraient avoisiner 3,50 % dans les semaines à venir.

Investissements courants et structurants :

Une enveloppe de 6,3 M€ est dédiée aux investissements, financée par, outre l'emprunt et le FCTVA, un virement de 2,16 M€ de la section fonctionnement et des recettes liées aux cessions foncières et aux subventions attendues.

4. Ce que cela signifie pour les habitants

Pas de hausse d'impôts :

Les taux d'imposition demeureront inchangés en 2025, avec notamment :

Taxe sur le foncier bâti : 27 %

- Taxe sur le foncier non bâti : 152,09 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 31,22%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,47%.

Maintien de la majoration de 20% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (délibération de septembre 2023), qui permet de percevoir des recettes de l'ordre de 600 K€.

Des services publics préservés et modernisés :

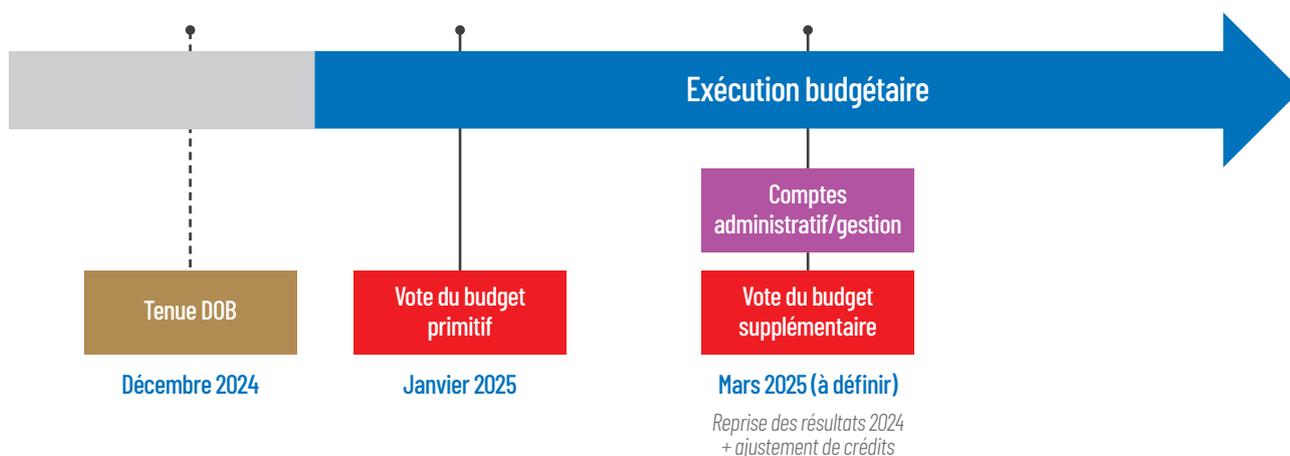
Les efforts budgétaires visent à garantir la continuité et la qualité des services communaux, qu'il s'agisse des transports publics (subvention de 1,02 M€), de l'entretien des équipements sportifs ou de l'accompagnement des familles et des associations locales.

Un appui à la dynamique touristique :

La taxe de séjour, en hausse régulière grâce à la fréquentation hivernale, reste un levier majeur pour soutenir les actions liées à l'attractivité de la commune.

En conclusion, le projet du budget principal 2025, qui sera voté en janvier, reflète une gestion proactive et équilibrée, tournée vers l'anticipation des besoins et le maintien d'un cadre de vie attractif pour tous. Dans un contexte national contraint, La Plagne Tarentaise fait le choix de l'investissement raisonné et de la stabilité fiscale, assurant ainsi un avenir durable et dynamique pour ses habitants.

Le calendrier budgétaire de la commune



ENGAGÉS POUR UNE MEILLEUR QUALITÉ DE VIE POUR TOUS ACTIONS ET INITIATIVES

Dans le cadre de l'engagement constant de vos élus pour améliorer la qualité de vie de tous, vous découvrirez ci-dessous les initiatives qui illustrent leur politique de proximité :

- **Le renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes est une opportunité pour la jeunesse locale de s'impliquer activement dans la vie de la commune et de faire entendre sa voix.**
- **Une attention particulière portée aux aînés, témoignant de la volonté de nos élus de soutenir les plus âgés, mais également les personnes handicapées ou isolées.**
- **Un bilan très positif du centre de loisirs, soulignant la diversité et la qualité des activités proposées aux enfants.**
- **La reprise du cabinet médical de Montchavin Les Coches, garantissant un accès aux soins, essentiel pour les saisons hivernales et estivales, mais également toute l'année.**

LA COMMUNE AU PLUS PRÈS DE SES AÎNÉS

Le repas des aînés : quand tradition et liens intergénérationnels s'unissent

En 2023, une enquête avait été faite auprès de l'ensemble des aînés destinataires des colis pour connaître leur préférence : Colis ou repas? Au final, 83% des personnes consultées avaient opté pour le colis des Aînés. Cette tradition va donc perdurer. En revanche, les élus ont quand même souhaité conserver le repas, mais en modifiant un peu le concept. Le repas des aînés, traditionnellement organisé pendant les fêtes de Noël, a eu lieu au début de l'été à la base de loisirs des Versants d'Aime. Afin de lui apporter une dimension intergénérationnelle, les élus du Conseil Municipal des Jeunes étaient présents pour les accueillir sous le signe de la convivialité et du partage. Les visages souriants et les mots de bienvenue des jeunes ont immédiatement créé un cadre propice aux échanges et aux rencontres. L'endroit et les tables, soigneusement préparés par les élus de La Plagne Tarentaise et les jeunes élus, ajoutaient une touche de gaieté à

l'événement. Le repas s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et festive. Les jeunes élus ont partagé le repas avec les aînés, engageant de belles discussions. Ces échanges intergénérationnels ont permis aux jeunes d'écouter attentivement les histoires de leurs aînés. Les aînés, quant à eux, ont pu ressentir l'intérêt sincère et la curiosité bienveillante de la jeunesse, créant ainsi des liens forts et enrichissants pour tous les participants.

L'après-midi s'est déroulée au son de l'accordéon, mais aussi au rythme des animations proposées par la collectivité. Cette rencontre, bien plus qu'un simple repas, a illustré l'importance des relations intergénérationnelles. La journée s'est terminée dans une bonne ambiance avec le rendez-vous pris pour l'année prochaine.

Nos aînés, une préoccupation pour les élus

Avec l'intensification des vagues de chaleur ces dernières années, la municipalité a mis en place des initiatives pour protéger les habitants les plus vulnérables, notamment nos aînés. En effet, les personnes âgées sont particulièrement exposées aux risques liés à la canicule, et il est de notre devoir de les accompagner durant ces périodes difficiles. La commune a ainsi recensé les personnes fragiles au moyen d'un registre des personnes âgées ou isolées afin de garantir un suivi personnalisé. Il est demandé à nos agents d'accueil de contacter les inscrits régulièrement en cas de fortes chaleurs. En parallèle, la commune encourage les voisins à veiller les uns sur les autres, notamment sur les personnes âgées vivant seules. Cette solidarité de proximité est essentielle pour repérer rapidement toute situation à risque.

Les personnes âgées, handicapées, isolées ou leur entourage sont invités à se/les déclarer auprès de la mairie de La Plagne Tarentaise.

Contact : 04 79 09 71 52 ou mairie@laplagnetarentaise.fr



DE NOUVEAUX ÉLUS POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES 2024-2026

Une commune se développe et se construit avec l'ensemble de ses habitants. La volonté de la commune de la Plagne Tarentaise a toujours été d'associer tous les citoyens à la décision publique, y compris les jeunes. C'est ainsi qu'en 2022, elle a instauré le premier Conseil Municipal des Jeunes. Après deux ans de mandat, ces jeunes élus ont rendu leurs écharpes fin 2023. Afin de poursuivre cette initiative, des élections ont été organisées durant le mois de janvier 2024 sur le territoire de la Plagne Tarentaise. **13 jeunes âgés de 8 à 14 ans ont donc pris leur fonction d'élu dans la salle du conseil municipal pour un mandat de deux ans mercredi 13 mars : Naïa Diericx, Noé Desarthe Chenal, Lola Bahuaub Aubry, Andrew Grevin, Gabin Pion Guilleret, Louise Riquier, Lou Hennart, Rosalie Eynard, Etan Pelloux, Noé Briançon Marjollet, Léa Messian, Alexis Mustière, Lison Eynard.** Après une visite de la mairie, les écharpes et les cartes officielles leur ont été remises par Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise, Isabelle Gentil, maire-adjointe chargée de la petite enfance, du CMJ et de la communication, Jean Louis Silvestre, maire délégué de La Côte d'Aime, Bernard Hanrard, maire délégué de Valezan, Michelle Villien, conseillère déléguée au commerce et au logement et Odile Buthod-Ruffier, conseillère municipale et vice-présidente du CCAS. A cette occasion, Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise leur a rappelé que le CMJ était un réel engagement avec des implications et des responsabilités, et qu'ils devaient être dignes de leur fonction : tolérants, dynamiques, créatifs, généreux, solidaires. Il s'est engagé en son nom et au nom de ses élus, à accompagner ces jeunes pour concrétiser leurs idées et leurs projets.



Lors de cette réunion, les élus leur ont présenté les thèmes sur lesquels ils allaient travailler :

- L'entraide et la solidarité
- Les liens intergénérationnels
- L'environnement et le développement durable
- Le patrimoine
- Le cadre de vie
- Les animations culturelles, les animations festives, les cérémonies
- Les installations et animations sportives

Ils se réunissent 3 à 4 fois par an et vont porter certains projets, tels que pour 2025 une fête zéro déchet ou un travail autour de la forêt. Pour cette année scolaire, les dates sont le 9 octobre et le 11 décembre 2024, ainsi que le 24 mars et le 14 mai 2025. Des réunions qui promettent d'être fructueuses.





ACQUISITION ET EXTENSION DU CABINET MÉDICAL : ASSURER LA CONTINUITÉ DES SOINS DANS LA COMMUNE

Suite au départ en retraite du précédent médecin, la commune de La Plagne Tarentaise a pris des mesures pour garantir la continuité de l'offre de soins sur le territoire. Ainsi, le 31 janvier 2023, le conseil municipal a délibéré pour l'acquisition du cabinet médical des Coches pour un montant de 263 000 €, incluant le bien immobilier et le mobilier médical. Cette acquisition avait pour objectif de pérenniser et renforcer l'accès aux soins pour les habitants et touristes de Montchavin-Les Coches. Consciente de l'enjeu crucial de disposer d'un médecin permanent sur la station, la commune de La Plagne Tarentaise a, dans un premier temps renouvelé le matériel de radiologie pour un montant de 98 000 €, puis immédiatement entamé des démarches actives pour trouver un remplaçant. Après plusieurs visites et contacts, un médecin travaillant aux urgences dans un centre de traumatologie du sport a manifesté son intérêt pour reprendre le cabinet. Cependant, des contraintes liées à l'espace actuel du cabinet, en particulier pendant la période hivernale, ont été soulevées. En effet, la configuration actuelle ne permet pas d'accueillir les patients et les accidentés dans des conditions optimales, notamment en termes d'accueil et de salle d'attente. Pour répondre à cette problématique, la commune a entrepris l'acquisition d'une surface complémentaire de 9,5 m² située sous le porche de la résidence La Clef. Cet espace permettra d'agrandir le cabinet médical et d'aménager un accueil adapté améliorant ainsi la gestion des flux des patients et la fonctionnalité du lieu. Les travaux d'aménagement avancent et le cabinet devrait être prêt à accueillir ses premiers patients dès le début du mois de décembre 2024, assurant ainsi une couverture médicale optimale pour la saison hivernale. Il est fortement probable que le médecin s'installe de manière pérenne et devienne le nouveau médecin traitant du secteur, offrant ainsi une continuité de soins aux habitants tout au long de l'année.

CENTRE DE LOISIRS : UN ÉTÉ RÉUSSI !

Le centre de loisirs de La Plagne Tarentaise est ouvert sur La Plagne pendant les vacances scolaires hivernales et les week-ends, ainsi que sur Macot et La Plagne pendant la saison estivale. Cet été 2024 a été encore une grande réussite ! Les enfants se sont éclatés... et les animateurs aussi, nous semble-t-il ! Mais allons plus loin pour découvrir ce centre de loisirs suite à sa saison estivale !

Combien d'enfants ont été accueillis cet été ?

Entre 20 et 35 enfants par site. À Plagne Centre : une moyenne de 20 enfants par jour, et 25 sur Macot. L'effectif maximum d'enfants par site est de 35. En revanche, suivant les sorties, les animateurs ont dû réduire le nombre à cause des places dans le bus et de l'organisation de certaines activités.

Est-ce qu'il y avait beaucoup de « réguliers » ?

Pas vraiment. La majorité des enfants venaient de temps en temps, en alternant avec des moments en famille. C'était à la carte ! Ils choisissaient leurs journées en fonction des activités qui les tentaient le plus.

Quels âges ont les enfants qui sont accueillis ?

Les enfants présents ont entre 3 et 12 ans. Les effectifs sont naturellement bien répartis : une moitié représente les 3-6 ans et l'autre moitié les 7-12 ans : il y avait autant de petits que de grands, ce qui a permis de diviser les groupes pour certaines activités et que chacun trouve sa place. De plus, grâce au recrutement d'un animateur supplémentaire par site, les encadrants ont pu organiser des activités différentes en fonction de l'âge des enfants.

Quelle est l'évolution de la fréquentation par rapport aux années précédentes ?

Pour Plagne Centre, la fréquentation est restée stable, entre 60 et 90% de remplissage, comme l'année dernière. Par contre, Macot a fait un joli bond avec environ 10% de plus, entre 80 et 100% de taux de remplissage. Et, cette année, le centre de loisirs a accueilli des enfants ne venant pas de la commune.

Quelles ont été les activités préférées des enfants ?

Sans surprise, ils ont adoré les grands jeux et les journées à thème : la journée piscine au Morel, l'accrobranche et bien sûr... les veillées ! Deux ont été organisées cette année : une fin juillet et une autre fin août. Elles ont eu un vrai succès auprès des enfants et des animateurs.

Quelle est la composition de l'équipe encadrante ?

Cet été, l'équipe encadrante était composée de 4 animateurs à Macot et 4 animateurs à Plagne Centre. 6 emplois jeunes et 4 stagiaires BAFA sont venus renforcer l'équipe. En résumé, le centre de loisirs était au top niveau effectif pour encadrer tout ce petit monde et leur offrir des animations de qualité en toute sécurité.



À LA DÉCOUVERTE DE LA MÉDIATHÈQUE DE LA COMMUNE!

Saviez-vous que la Médiathèque de votre commune est composée de cinq sites différents ?

Eh oui, 5 sites tous connectés via un logiciel commun : Macot, Bellentre, La Plagne, La Côte d'Aime et Valezan.

Mais il faut un bataillon de bibliothécaires pour gérer tous ces sites ?

Pas loin, elles sont animées toute l'année par 4 agents et 17 bibliothécaires bénévoles et volontaires. La commune les remercie vivement pour leur investissement et pour tous les liens qu'elles permettent de créer, dans toutes les tranches de la population.

Et que peut-on trouver dans ces bibliothèques ?

Un vrai trésor : environ 20 000 documents : livres, DVD et jeux... de quoi occuper vos soirées et week-ends.

Mais comment se passent les emprunts ?

Vous pouvez emprunter ce que vous voulez sur tout le réseau et le retourner dans la bibliothèque de votre choix. Vos documents peuvent être réservés sur le site de la Médiathèque : www.biblio-macotlaplagne.fr et livrés dans votre bibliothèque de proximité.

Mais ils ne prêtent que des livres ?

Bien sûr que non ! Nos bibliothécaires ont plein d'autres talents. Tout l'année, elles animent des activités comme la séance des bébés lecteurs (des talents de comédiennes inégalables !), le groupe lecteur, tous à la bib (avec un thème différent chaque mois)... Elles organisent des spectacles, des expositions pour tous publics... mais aussi des ateliers créatifs et des contes. Et n'oublions pas non plus le rôle essentiel qu'elles jouent en collaboration avec les écoles de la commune : les olympiades de la lecture ou le prix littéraire Les Incorruptibles, et également des moments de lecture pour les plus jeunes. Les bibliothécaires jouent également un rôle essentiel dans la lutte contre l'isolement des aînés en leur offrant un accès régulier à la lecture grâce au portage de livres à domicile.

PRÉSERVER NOTRE HÉRITAGE : LA PLAGNE TARENTEISE PROTÈGE SON PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Le territoire de La Plagne Tarentaise se distingue par la richesse de son patrimoine architectural, rythmé par ses églises et chapelles. Ce patrimoine, véritable symbole de l'identité locale, fédère la communauté. La mairie veille à sa préservation, consacrant chaque année un budget de 50 000 € à des actions d'inventaire, de conservation et de restauration. Un plan d'action cohérent est élaboré en fonction des priorités, entre travaux urgents à court terme et entretien à moyen/long terme. Les interventions vont de simples opérations d'entretien à des restaurations plus complexes. Les agents communaux participent activement à cette préservation, en



réalisant des travaux tels que la peinture, la lasure, et l'embellissement floral. Des projets de plus grande envergure sont également menés, comme la réfection de la toiture de la chapelle de Montorlin, la restauration de la chapelle de Montméry, ou encore la consolidation récente de la chapelle du Villard de Macot. Un lien étroit est maintenu avec le service départemental de la Conservation du patrimoine pour le suivi des travaux et l'inventaire du patrimoine. Grâce à cette collaboration, deux calices du XVIII^e siècle, classés au titre des objets mobiliers historiques, ont été récemment restitués au trésor de l'église Saint-André de Bellentre.

LE SPORT POUR TOUS UN AXE MAJEUR DE L'ACTION MUNICIPALE

Notre commune s'engage depuis plusieurs années à promouvoir une politique sportive, visant à favoriser la pratique du sport pour tous, de l'initiation à la compétition grâce à des investissements dans nos infrastructures et un soutien accru à nos clubs locaux : subventions aux associations sportives, pistes de VTT, skate park, stade de foot/rugby altitude ou entretien des infrastructures existantes. Avec de nouveaux projets d'infrastructures, l'accueil du Tour de France et un soutien renforcé aux clubs et aux associations, notre commune est en bonne voie pour devenir un pôle sportif de référence.

RÉNOVATION DE L'ESPACE AQUATIQUE MAGIC-POOL

Mi-avril, la commune de La Plagne Tarentaise a dû fermer par anticipation l'espace aquatique Magic Pool. Cette situation était liée à des enjeux de sécurité importants pour les usagers. En effet, une fissure, qui avait précédemment été réparée, s'était à nouveau fortement dégradée et il existait alors une suspicion que la structure béton soit également détériorée. Bien que les premières études aient écarté cette suspicion, il était impossible

de laisser le bassin en l'état. Cette dégradation accentuée présentait des risques sérieux de blessures pour les clients de l'espace aquatique. Devant une telle situation, il est paru impératif pour les élus de réagir sans délai. Personne ne souhaitant voir une personne se blesser, en particulier un enfant, alors qu'il vient pratiquer une activité de détente. En effet, le maire engage sa responsabilité pénale en matière de sécurité publique et assurer la sécurité est une priorité absolue. Début juillet, la décision a été prise d'engager des travaux avec la rénovation complète de la résine du Bassin et de la réfection des plages pour un montant prévisionnel de 230000 € TTC. Les travaux, débutés début septembre, ont consisté en :

- la rénovation du grand bassin extérieur avec un nouveau revêtement en résine pour une meilleure étanchéité.
- le ponçage et l'application d'une résine époxy sur les plages autour du bassin.

Le budget total de ces travaux est de 222901 € TTC. De plus, la toiture du vestiaire a été refaite pour un montant de 30996 € TTC.





EN 2025, LE TOUR DE FRANCE FAIT ÉTAPE À LA PLAGNE

C'est avec une grande joie que les élus de La Plagne Tarentaise vous informent que **La Plagne accueillera le 25 juillet 2025 une étape du Tour de France**. Cet événement revient en Savoie pour l'édition 2025 avec une étape Albertville-La Plagne à deux jours de l'arrivée à Paris. La Plagne accueillera cet événement sportif d'envergure internationale pour la 5^e fois après 1984, 1987, 1995 et 2002 et sera une occasion unique de vivre l'ambiance exceptionnelle de la Grande Boucle, en tant que ville d'arrivée!

Un événement à ne pas manquer

Très attendue, cette étape de 130 kilomètres et 4500 mètres de dénivelé positif, entre Albertville et La Plagne sera 100% savoyarde. Après quatre ascensions franchies et à l'issue de la montée finale de 19,1 km ponctuée de 24 virages, les coureurs apercevront enfin la ligne d'arrivée installée à Plagne Villages à 2052 m d'altitude. Ce sera une belle opportunité de vibrer au rythme du cyclisme et de voir de près les plus grands coureurs mondiaux.

Quelques jours avant, le 20 juillet, La Plagne accueillera également L'Étape du Tour de France. Il s'agit de la course amateur qui réunit environ 16 000 coureurs et qui reproduit L'Étape du Tour de France pour laquelle La Plagne est ville d'arrivée le 25 juillet 2025. En matière de visibilité médiatique, cet événement représente l'équivalent d'une vaste campagne publicitaire. Mais au-delà de cet aspect, c'est aussi une occasion unique d'affirmer une réelle ambition pour le développement du cyclisme dans la station. En capitalisant sur cet événement et en le prolongeant, il est possible de créer une dynamique durable, basée sur un projet de territoire. Cela inclut la réalisation d'infrastructures adaptées, ainsi que la structuration d'une filière impliquant les professionnels du secteur, en collaboration avec l'association de cyclisme de La Plagne. L'objectif est de démontrer que La Plagne est également une destination estivale, afin de pérenniser notre modèle économique, plutôt que de se reposer sur les acquis. L'exemple de l'Alpe d'Huez, où tout est mis en œuvre pour attirer et servir les cyclistes, montre bien la voie à suivre.

Préparatifs en cours

La commune et la station se préparent dès à présent à accueillir ces deux événements. Des aménagements spécifiques seront prévus pour garantir la sécurité des spectateurs et assurer leur bon déroulement. Une communication détaillée concernant les animations et festivités liées à ces événements sera publiée prochainement.



Flashez ce QR code pour découvrir le teaser du Tour de France 2025 à La Plagne



LA PLAGNE : UN TERRAIN DE JEU EN ALTITUDE POUR LE SPORT DE HAUT NIVEAU

En 2020, la commune a décidé de moderniser son offre sportive en altitude. Ainsi, un terrain de football/rugby à Plagne Villages a été réalisé en 2021 à plus de 2000 mètres d'altitude. Cet équipement homologué par les Fédérations Française de Football et de Rugby, témoigne de l'engagement de la commune dans le développement d'infrastructures de qualité. Par ailleurs, la commune a renforcé son rôle en signant des conventions de partenariats avec la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de rugby et la ligue AURA de Basket. Grâce à cette réalisation et à ces partenariats, La Plagne est devenue un acteur majeur dans le domaine sportif, attirant des équipes de haut niveau pour leurs entraînements. Cette réalisation s'inscrit aussi pleinement dans la politique de promotion du sport pour tous menée par la commune. Cet été, le service Groupes et Clubs Sportifs de l'Office du Tourisme de La Grande Plagne (gestionnaire du stade par délégation de service public) a accueilli de nombreux clubs de différents sports dont des clubs locaux, tels que le basket, le football et le rugby, du 30 juin au 28 août. Les équipes ont eu

TÉMOIGNAGE

Pierre Venayre, directeur général du Stade Rochelais

Le stage de l'équipe de rugby professionnelle du Stade Rochelais à La Plagne fut une grande réussite ! Nous nous sommes déplacés à plus de 60 personnes sur 5 jours/4 nuits. Les infrastructures (hôtel, terrain, salles de sport et de réunion) étaient parfaitement adaptées aux exigences du haut niveau. Les activités proposées selon notre cahier des charges ont permis de créer des moments de convivialité mémorables (rafting, randonnée, Live 3000, rando VTT électrique...). Point important, la restauration a satisfait notre équipe quantitativement et qualitativement. Enfin, et surtout, nous avons été accueillis et accompagnés avec beaucoup de chaleur, de disponibilité et de professionnalisme par l'équipe de l'office de tourisme et tous les acteurs de la station. Un grand merci à toutes et tous !

accès à plusieurs infrastructures de la station, incluant le terrain de football/rugby, la salle omnisports, une salle de musculation, une salle de cardio, ainsi qu'un parcours permanent d'orientation et le Live 3000. En complément de leurs entraînements quotidiens, ces athlètes

ont pu profiter des nombreuses activités proposées sur la station, telles que le mountain cart, les tyroliennes, Les Bains de Belle Plagne, le laser game, le rafting, des repas dans les restaurants locaux, ainsi que la location et l'accompagnement en VTT à assistance électrique (VTAE). Le concept développé par le service Groupes et Clubs Sportifs de l'OTGP a permis d'accueillir des équipes de différents niveaux, comme LOU Rugby, Stade Rochelais (top 14), FC Haute Tarentaise (club local) et ASVEL Basket centre de formation, qu'elles soient féminines ou masculines, ainsi que d'organiser des Académies pour les plus jeunes dans diverses disciplines (football freestyle, basket, self-défense et rugby).



INTERVIEW

Cédric Lathoud, directeur de l'office du tourisme altitude

Comment l'office du tourisme compte favoriser l'accès à cette infrastructure pour tous les publics ?

Tout d'abord, le stade de football et de rugby n'est pas accessible au public la plupart du temps, car il est essentiel de préserver la qualité du terrain. La pelouse nécessite un entretien spécifique et régulier afin de garantir des conditions optimales pour les équipes qui y jouent. Pendant une ou deux semaines durant l'été, le terrain n'étant pas occupé par une équipe, cela a permis à la pelouse de se reposer et l'Office de Tourisme en a profité pour organiser des animations gratuites sur le terrain pour les habitants et les vacanciers, proposant ainsi une offre d'activités variée et continue. En revanche pour maximiser l'utilisation de ce terrain, trois axes stratégiques sont développés :

- L'accueil des équipes d'élite et de haut niveau sur le terrain, mais également au niveau des infrastructures comme la salle omnisports ou le terrain de basket 3X3.
- Le développement des jeunes licenciés via des partenariats : En collaboration avec les ligues de rugby et de basket de la région, des programmes spécifiques destinés aux jeunes licenciés ont été mis en place.
- L'attractivité pour les habitants et les vacanciers : Pendant la saison estivale, des semaines académiques centrées autour du basket, du rugby, du self-défense ou du football freestyle ont été organisées pour séduire les vacanciers, les saisonniers et les habitants. Ces stages sportifs, ouverts à tous, permettent de dynamiser la saison estivale tout en mettant en avant les infrastructures sportives de la station dont le terrain d'altitude.

Est-ce que certains clubs envisagent de revenir l'année prochaine ?

Des grands clubs ont exprimé leur intérêt à renouveler leur expérience et ont donné un accord de principe. Cependant, ces engagements restent à confirmer. Nous sommes conscients qu'il faudra peut-être ajuster notre offre selon les besoins et priorités des clubs.



LE MOT DE

Patricia Bérard, maire-adjointe chargée des finances et présidente de l'office du tourisme d'altitude

Depuis l'aménagement de notre terrain de Football et de Rugby, nous avons été témoins d'un véritable élan dynamique qui se traduit par la réussite et le succès de nos infrastructures. Ce site est devenu un lieu privilégié pour accueillir des équipes de haut niveau, avec notamment la présence des emblématiques LOU Rugby et Stade Rochelais. Ces clubs prestigieux n'utilisent pas uniquement nos installations, mais pratiquent également des activités sur notre territoire. De plus, elles participent à des rencontres avec le public lors de dédicaces qui sont très appréciées. Le terrain adapté à la pratique du football et du rugby a été conçu afin de répondre aux exigences des équipes professionnelles, et de leur offrir des conditions optimales d'entraînement. Nous sommes fiers d'accueillir régulièrement les équipes de la Ligue Aura Rugby, qui peuvent ainsi bénéficier de ces installations de pointe pour leurs sessions d'entraînement. Le LOU Rugby Féminin a trouvé également ici un espace où développer son potentiel et promouvoir le rugby féminin, alliance parfaite de sport et d'engagement fédérateur. L'occupation du terrain est associée à l'utilisation d'infrastructures sportives, et plus particulièrement de la salle omnisports. Des activités de pleine nature ont aussi été proposées aux stages accueillis afin de promouvoir les richesses de notre station. L'engagement sans faille de l'équipe de l'office du Tourisme de l'altitude a permis la réussite de l'accueil de ces stages sportifs. Le fort désir des équipes du LOU Rugby et du Stade Rochelais de s'entraîner à nouveau sur notre territoire l'été prochain est le témoin incontestable de leur satisfaction. Ce terrain est le résultat d'une réussite collective, d'un lieu de passion partagée, de rencontres sportives et d'une belle promesse vers l'excellence. Nous sommes impatients de voir l'avenir se dessiner, avec encore plus de succès à l'horizon.



DÉCOUVREZ LA PISTE DE BOBSLEIGH DE LA PLAGNE, STRUCTURE UNIQUE EN FRANCE

La piste de bobsleigh de La Plagne compte parmi les 11 pistes européennes et les 17 mondiales en activité. Afin de donner une nouvelle vie à cet équipement construit pour les Jeux olympiques de 1992, la station de La Plagne a habilement redirigé son utilisation tant sur le plan sportif que touristique. Aujourd'hui, elle est donc toujours utilisée pour la pratique sportive par les clubs français et lors de compétitions internationales, mais propose également des descentes touristiques sur 3 engins : Le Bob Raft, la Speed Luge et le Bob Racing. Le Bob Raft et la Speed Luge sont des exclusivités et inventions La Plagne.

MAIS C'EST QUOI CES BOLIDES ?

3 engins qui proposent
4 expériences d'adrénaline crescendo
pour le grand public :

LE SOFT

Bob raft - engin autonome
4 passagers - environ 80 km/h

LE MEDIUM

Speed Luge - engin autonome
1 passager allongé au ras de la glace - environ 90 km/H

L'EXTREME (VERSION PASSAGER)

Bob Racing - 3 passagers + 1 pilote
environ 120 km/h - sensation 3G sur les épaules

L'EXTREME (VERSION PILOTE)

baptême de pilotage de bobsleigh
1 pilote + 1 passager - environ 80 km/H

LES CHIFFRES CLÉS

1507,5 M
LA LONGUEUR

124,5
LE DÉNIVELÉ

8,29 %
L'INCLINAISON MOYENNE

19
LE NOMBRE DE VIRAGES

13 000 À 14.0000
LE NOMBRE DE CLIENTS SUR UNE SAISON

134 KM/H
LA VITESSE EN BOB À 4 DE COMPÉTITION



La mise en glace

Chaque automne, la préparation de la piste mobilise une trentaine de spécialistes du froid et de la glace. L'équipe est composée de 15 à 25 glaciers et 5 techniciens et frigoristes.

Leur mission ? Transformer une descente de 1500 mètres, ponctuée de 19 virages et offrant un dénivelé de 125 mètres en une structure de glace sans défaut. Cet exploit demande un savoir-faire unique en France et repose sur des compétences reconnues et sollicitées à l'international. Dans le cadre des préparatifs des Jeux olympiques de 2018 à Pyeongchang (Corée du Sud), des techniciens coréens sont venus se former auprès de nos experts pour acquérir les compétences nécessaires à la préparation d'une piste de glace.

Octobre-novembre : installation de la glace

L'équipe doit recouvrir 6800 m² de glace en un mois. La première étape consiste à redémarrer les 3 compresseurs, qui sont en hibernation depuis 7 mois afin de refroidir les 1500 m de structure de béton (soit 75 km de tuyauteries). Le réseau de tuyauteries contient un fluide de réfrigération composé à 50% d'eau et 50% de glycol, en circuit fermé. Ensuite, les glaciers projettent de l'eau et ajoutent de la glace pilée afin de profiler la piste et atteindre une épaisseur de glace entre 2 et 50 cm selon les endroits. L'eau est captée à proximité sur une source d'une ancienne mine (brute et non potable dans son état initial).

Décembre-avril : maintien de la glace

Les glaciers assurent l'entretien quotidien de la piste, en réparant les dégradations subies par la glace, dues aux descentes, après chaque journée d'exploitation. Avant le début de chaque nouvelle journée, ils remettent le profil et la surface de glace en parfait état pour les activités du jour. Ce travail requiert de l'expérience et du savoir-faire. Il n'existe pas de formation académique, c'est uniquement la transmission d'un savoir-faire au fil des générations de glaciers qui perdure à La Plagne depuis 32 ans.



La candidature des Alpes françaises est désormais officiellement validée pour les Jeux Olympiques et paralympique 2030. De ce fait, la piste olympique de bobsleigh de La Plagne est retenue comme site pour accueillir les épreuves de bobsleigh, skeleton et luge. À cet effet, la piste bénéficiera de travaux de rénovation structurelles techniques.

INTERVIEWS CROISÉS

Interviews croisés entre Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise et président du Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne et Bruno Thomas, directeur de la piste de bobsleigh.



Pouvez-vous nous expliquer en quoi consistent ces travaux et pourquoi ils sont essentiels non seulement pour les JO, mais aussi pour l'avenir de la piste de bob ?

Jean-Luc Boch Les travaux sur la piste de bob sont essentiels afin de préparer celle-ci à relever les futurs défis environnementaux, mais également pour la pérenniser. Elle est, depuis les Jeux olympiques de 1992, un acteur économique et identitaire fort du territoire de La Plagne. Tous les hivers, elle accueille entre 13 000 et 14 000 visiteurs pour les 3 disciplines proposées (Bob Raft, Speed Luge et Bob Racing), ainsi que des compétitions internationales et des entraînements nationaux et internationaux. Elle génère environ 25 emplois chaque saison hivernale. Il s'agit également de moderniser la piste de bobsleigh, comme c'est le cas pour toutes les infrastructures existantes. À partir de 2030, l'objectif sera de poursuivre le développement touristique de la piste. Actuellement, les descentes touristiques annuelles permettent d'assurer l'équilibre du budget de fonctionnement de celle-ci.

Bruno Thomas Ces travaux s'organiseront autour de quatre axes principaux :

- Rénover et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (isolation thermique, norme BBC, etc.) afin de les rendre plus durables, tout en modernisant l'identité de la piste. L'arrivée doit être remodelée pour des raisons de sécurité. De plus, il est important de mettre les bâtiments en conformité. Par exemple, en 1992, il n'y avait pas de locaux d'échauffement, ni de salle de transit ou de repos

pour les athlètes et leur staff, ni de vestiaires pour les femmes. Aujourd'hui, une séparation entre les vestiaires hommes et femmes, des accueils ainsi que des accès et équipements pour les personnes à mobilité réduite sont requis.

- Optimiser les performances thermiques et la conservation du froid sur l'ensemble de la piste grâce à des bâches plus efficaces, tout en poursuivant la décarbonation de son exploitation et en réduisant sa consommation énergétique. À ce titre, l'eau d'une source non potable sera utilisée pour produire de l'énergie électrique destinée à l'exploitation de la piste, et le surplus d'électricité sera réinjecté dans le réseau le reste de l'année, contribuant ainsi à une gestion plus durable et efficiente des ressources.
- Aménager les accès, les voiries de manutention de dessertes et de sécurité nécessaires aux JOP.
- Dimensionner les bâtiments avec pour premier objectif de projeter la piste dans les 30 prochaines années, mais également de la doter des moyens nécessaires pour continuer à briller sur notre territoire, notre région et à l'international. Dans notre réflexion, nous intégrons naturellement la mise au standard olympique, mais rien ne sera réalisé si cela ne sert pas à sa valorisation et au bon fonctionnement de la piste post Jeux olympiques.

Quel impact attendez-vous des travaux et de la venue des JO sur la destination La Plagne, mais également sur l'offre sportive que la commune peut proposer ?

Jean-Luc Boch Cet impact reflète avant tout un savoir-faire et met en lumière la capacité du territoire à accueillir des événements de portée internationale,

dont le plus prestigieux : les Jeux olympiques. Depuis des années, nous valorisons le sport et le tourisme grâce à cette infrastructure, et nous allons continuer à la développer. C'est un symbole fort du savoir-faire et de l'héritage transmis par nos anciens.

Bruno Thomas L'impact des Jeux olympiques sera considérable, notamment en permettant de réaliser des travaux qui auraient été difficiles à mener en seulement cinq ans. En termes de visibilité, tant pour la piste que pour la station de La Plagne, cet événement n'a pas d'égal. En 1992, on évoquait la médiatisation, mais l'hyper-médiatisation d'aujourd'hui, avec Internet, les réseaux sociaux et les chaînes d'information en continu, n'existait pas encore. Les retombées seront donc énormes. Cela nous permettra également de renforcer nos capacités d'accueil, ce qui améliorera à la fois l'exploitation sportive et touristique.

Comment les travaux prévus contribuent-ils à une stratégie de développement durable ?

Jean-Luc Boch Aujourd'hui, il est clair que chaque petit pas compte pour l'avenir de nos enfants. Pour mémoire, le slogan de La Plagne est « une montagne à transmettre », ce qui souligne notre responsabilité de fournir une infrastructure viable, de qualité et respectueuse de l'environnement.

Bruno Thomas La stratégie de développement durable s'appuiera sur des études et des projets approfondis en collaborant avec des intervenants et prestataires reconnus pour leur expertise et leur expérience dans ce domaine. En intégrant des spécialistes dans ce projet, cela nous permettra d'atteindre des objectifs durables de manière efficace et responsable.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : PROJETS ET TRAVAUX EN COURS

Dans le cadre de la stratégie de dynamisation du territoire, la collectivité s'engage activement dans le développement économique de la commune. Durant toute l'année, des travaux d'entretien sont menés, complétés par d'autres de plus grande envergure. Divers projets sont en cours de réalisation ou en cours d'études pour améliorer les infrastructures et le cadre de vie des habitants. Nous vous proposons un aperçu des travaux en cours et à venir, ainsi que des projets structurants qui façonneront l'avenir de notre commune.

MACOT, UN QUARTIER ET UN CŒUR DE VILLAGE RENOUVELÉ ET SÉCURISÉ

Dans le cadre du développement et de la sécurisation du village de Macot, des projets majeurs sont au cœur du travail actuellement mené. De la création d'une maison intergénérationnelle, conçue pour rapprocher les différentes générations et renforcer les liens sociaux, à la mise en place d'une déviation routière pour alléger la circulation et améliorer le cadre de vie, sans oublier les mesures de sécurisation de la traversée du village, ces initiatives visent toutes à améliorer la qualité de vie de nos habitants.

Réaménagement du stationnement du chef-lieu

Les élus ont demandé aux services de travailler sur un nouveau plan de stationnement du centre du village de Macot, mis en place pendant l'automne :

- Médiathèque : La place située en haut du mur pignon de la médiathèque, perpendiculaire à la RD, a été supprimée pour des raisons de sécurité liées à la difficulté de croisement des véhicules. La place restante est maintenant réservée à un arrêt minute.
- Zone du Proxy : Les places situées devant le Proxy sont désormais affectées à des arrêts minute et à la livraison, facilitant ainsi l'accès rapide aux commerces.
- Bâtiment de la cure : Les places situées devant le mur pignon de la cure sont elles aussi réservées aux arrêts minute, les autres places sont réservées services uniquement en journée et en semaine.
- Monument aux morts : Les places de stationnement situées devant le monument aux morts sont régies par une zone bleue, permettant une rotation plus rapide des véhicules.

La nouvelle signalisation, à la fois horizontale (marquage au sol) et verticale (panneaux), a été installée au cours du mois d'octobre. Ces changements visent à fluidifier la circulation et à faciliter l'accès aux services tout en assurant la sécurité de tous.



La sécurité routière avant tout !

En 2020, la commune a initié une étude en collaboration avec la société ARTER afin d'identifier et prioriser les chantiers nécessaires pour améliorer la sécurité routière. L'objectif de ce projet était, en priorité, de fluidifier et de sécuriser les déplacements sur notre territoire. Cette étude a permis d'adopter un schéma directeur de la sécurisation des traversées des zones urbanisées (villages, hameaux et stations), régulièrement mis à jour pour intégrer les projets à venir. Dans la continuité des actions menées pour améliorer le cadre de vie du chef-lieu de Macot, les travaux se poursuivront ainsi en 2025 sur la traversée de ce village. Afin de mettre à jour l'étude de 2020, il a été décidé dans un premier temps de faire réaliser par le département, un comptage des véhicules traversant le village sur la D220 ainsi que l'analyse des vitesses. Ce comptage se déroulera sur la période de la mi-décembre à fin janvier. Suite à ces démarches, des travaux d'aménagement de sécurité routière pourront être lancés dès le printemps 2025 sur les traversées de Macot et Sangot. Au niveau de La Côte d'Aime, lors de la réunion publique concernant l'amélioration de la sécurité routière, une liste de propositions d'actions a été établie. Ces éléments ont été étudiés et ont intégré le plan d'action de sécurité routière pour les prochaines années. Parallèlement, des contrôles de vitesse sont effectués régulièrement par la police municipale sur l'ensemble de la commune.

La Maison intergénérationnelle

La commune de La Plagne Tarentaise engage la réalisation d'une maison intergénérationnelle à l'entrée du village. Ce projet, longtemps réfléchi et mûri par l'équipe municipale, s'inscrit dans une volonté forte de renforcer le lien social, la solidarité et le vivre-ensemble. Il sera mené en parallèle du dossier de la déviation de la route de Macot, afin d'inscrire le quartier de la Fontaine et l'ensemble du village dans un cadre de vie renouvelé et apaisé.



Les objectifs principaux de cette future résidence intergénérationnelle sont les suivants :

- Proposer à nos aînés une solution d'habitat permanent et à prix modéré qui se situe entre la fin de l'autonomie à domicile et l'entrée en EHPAD. Il s'agit de créer un environnement rassurant et fonctionnel, où nos aînés pourront conserver leur indépendance tout en bénéficiant de services de proximité.
- Offrir à nos familles un logement accessible financièrement et pratique. Ces logements seront pensés pour les familles, afin de leur offrir un cadre de vie agréable, tout en favorisant la mixité des âges.
- Renforcer les liens intergénérationnels et le vivre-ensemble. L'un des principaux enjeux du projet est de favoriser les interactions entre les différentes générations, en intégrant notamment des espaces communs.
- Mettre à disposition des services utiles autant pour les aînés que pour les familles :
 - Une salle commune où les habitants pourront se rassembler pour des événements, des activités sociales ou des réunions
 - Un jardin partagé où les habitants pourront cultiver des plantes ensemble
 - Des espaces de soins accessibles sur rendez-vous : téléconsultation médicale, kiné, ostéo, infirmier.e.s de soins à domicile
 - Des services pratiques : coiffeur, manucure

Ce projet est une opportunité unique pour notre commune de montrer son engagement en faveur du bien-être de ses habitants, de dynamiser la vie locale et de créer un lieu innovant et convivial qui vise à rassembler les personnes de toutes générations.

Le foncier a été acquis et les études techniques et juridiques sont en cours.

La déviation de Macot

Ce projet s'inscrit dans l'amélioration du cadre de vie du chef-lieu de Macot, notamment pour répondre aux nuisances liées au trafic routier hivernal, qui atteint des pics de 9400 véhicules par jour. Ces flux, concentrés sur les week-ends de décembre à avril, dégradent les conditions de circulation et entraînent des risques pour les riverains, entre autres près de l'école primaire. L'objectif est d'améliorer la sécurité routière et piétonne, de réguler la vitesse sur la RD 220 et de réaliser un aménagement paysager de qualité. Les travaux incluent la préservation du couvert végétal, l'hydro-projection d'engrais sur les talus et la plantation d'arbres pour réduire l'impact visuel. Une acquisition de terrains sera nécessaire pour l'exécution du projet. Le tracé qui sera proposé s'adaptera au relief et s'intégrera au paysage.





LES COCHES, VERS DES PLACES PUBLIQUES ACCUEILLANTES

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'investissement de la commune, la réhabilitation de **la place des commerçants** répondait aux attentes des socio-professionnels et des vacanciers, car la place, très ancienne, devenait vétuste et présentait de potentiels risques d'accident. À ce titre, les travaux ont inclus plusieurs interventions. En premier lieu, il a été procédé au décapage de la surface de roulement. Ensuite, une réflexion a été lancée sur le réseau d'eau pluviale et il a été décidé de réaliser un drainage central pour éviter que ces eaux débordent dans les coursives. Cette opération devrait également faciliter l'entretien dans la durée. Un des objectifs principaux de cette rénovation était la mise en conformité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) avec la création d'une rampe d'un côté et la suppression des marches existantes de l'autre. Le kiosque situé au centre de la place a été entièrement rénové par les services techniques et repositionné sur un dallage en pavés. Ce

chantier a également permis l'installation d'un coffret électrique dans le kiosque d'animation, ainsi que la remise en peinture des lanternes et des ferronneries.

Le coût total des travaux s'élève à 114 000 €, un investissement significatif, mais nécessaire pour redonner une dynamique à cette place, au profit des commerçants, mais également des vacanciers présents été comme hiver. Malgré l'ampleur des travaux et quelques aléas rencontrés en début de chantier, ce dernier a été exécuté par la société Eiffage dans un délai relativement court, permettant ainsi à la place d'être prête pour l'ouverture de la saison estivale.

Dans le cadre des efforts continus pour améliorer l'accueil touristique, nos élus ont prévu la réhabilitation de **la place du carreau des Coches** qui sera réalisée à partir du printemps 2025 en plusieurs tranches afin de ne pas perturber les périodes d'ouverture de la station. Cette réhabilitation vise à optimiser l'espace en dégagant notamment un espace scénique dédié aux manifestations et spectacles et un emplacement pour une structure gonflable. Le projet va intégrer également des espaces végétalisés, offrant des zones de repos et un théâtre de verdure. Des cheminements seront créés, tout en maintenant un accès pour les pompiers. Le terrain en étages sera mis en valeur, avec des jeux intégrés dans la pente et un terrain de pétanque. La place devra s'intégrer au paysage environnant et sera reliée par une liaison piétonne depuis la route des jeux, avec un tunnel ou une passerelle pour franchir la piste de ski. Il est prévu d'installer un mobilier léger et estival, compatible avec l'hiver, ainsi que des équipements pour le VTT (stationnement, réparation, lavage). Enfin, la signalétique pour la randonnée pédestre sera mise à jour et développée.





BELLE-PLAGNE, UN NOUVEAU TOIT POUR LA SALLE DES CONGRÈS

Les lauzes de la toiture de cette salle, après de nombreuses années de service, étaient fortement dégradées. Il était ainsi devenu nécessaire de lancer des travaux de réfection pour assurer la sécurité et la durabilité du bâtiment. Au vu de l'importance des travaux à réaliser, ces derniers ont été scindés en deux phases : une première partie du toit qui a été réalisée cet automne avec succès, une seconde phase prévue pour le printemps 2025. Ces travaux permettront à la salle des congrès de continuer à accueillir du public dans un cadre sécurisé et rénové.

ASCENSEUR VALLÉEN : UN COMPLÉMENT D'ÉTUDE POUR UN PROJET RENOUVÉLÉ

Au mois de juin, il a été proposé aux élus d'Aime La Plagne et de La Plagne Tarentaise d'actualiser et de compléter l'étude technique et économique de l'ascenseur Valléen en date du mois d'avril 2020.

Cette dernière va permettre d'actualiser l'intérêt, la faisabilité et les coûts de ce projet en prenant en compte :

- L'impact sur les prix depuis les quatre dernières années, lié à l'inflation annuelle, au covid et à la crise de l'énergie et à la hausse des taux d'intérêt;
- Les évolutions des normes techniques (sécurité, accessibilité) et environnementales (loi climat et résilience)
- Les perspectives de recettes (dynamisme des chiffres d'affaires des stations d'altitude lié au changement climatique);
- La nécessité d'étudier le parcours client tant en aval (parkings à Aime la Plagne) qu'en amont (navettes à Plagne Centre pour permettre au client de parcourir le dernier kilomètre), ainsi que l'hypothèse d'une gare intermédiaire à la Roche.
- La candidature aux Jeux olympiques d'hiver 2030 dont il faut tenir compte tant en termes de contraintes de gestion des flux et de trafic routier qu'en termes d'opportunités de financements.

Ce complément d'étude sera financé par la banque des territoires et les communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise, chacun pour un tiers.

Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise, a proposé à Corinne Maironi-Gonthier, maire d'Aime-La-Plagne de conclure à cet effet une convention d'entente comme garantie d'une gouvernance en toute transparence et d'une discussion sur la clé de répartition des investissements, en présence de l'ensemble des élus municipaux des deux communes. La population sera ensuite consultée.



LA ROCHE, LE RENOUVEAU DU SECTEUR DE L'ARNICA

Le bâtiment l'Arnica, situé à La Roche, initialement construit pour les Jeux olympiques de 1992 et utilisé pendant plusieurs années comme restaurant et hôtel, a été laissé à l'abandon pendant de longues années. Il sert désormais à loger les travailleurs saisonniers de la station. En vue des Jeux olympiques 2030, les élus de La Plagne Tarentaise souhaitent lancer un projet de requalification du secteur. Il s'agit de vendre sous conditions à un opérateur privé les droits à construire sur le tènement de l'Arnica en vue de créer des "lits chauds" pour répondre à la demande croissante d'hébergements, tout en s'inscrivant dans la préparation des Jeux olympiques. Il s'agit d'allier développement local et attractivité touristique.

Afin de garantir la réussite de cette opération, les élus de La Plagne Tarentaise souhaitent être accompagnés par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) afin :

- d'étudier les contraintes et le potentiel du site
- de définir les besoins d'espaces pour la retransmission télé des compétitions de bobsleigh et les besoins en matière d'hébergement des saisonniers, et ces deux conditions seront imposées à l'opérateur.

L'opérateur le mieux disant sera retenu à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt dont l'AMO est précisément chargé de rédiger le cahier des charges sur ces bases.

BELLE-PLAGNE, LA LIAISON MÉCANIQUE PIÉTONNE OUVERTE CET HIVER

Afin d'améliorer l'accueil touristique de la station de Belle Plagne, la commune de La Plagne Tarentaise a souhaité engager des travaux de construction d'une liaison mécanique piétonne (escalator) sur la station de Belle Plagne. Cette liaison piétonne est constituée de deux escaliers mécaniques automatisés. Elle se situe entre « la placette des Croëts » et « l'allée haute » accès au parking amont. Dès cet hiver, elle va permettre au public de se déplacer en quelques minutes entre la zone haute du centre commercial et la zone d'hébergement de la station située à 25 m en amont. Le cabinet d'architecture a travaillé sur une intégration paysagère aussi discrète que possible. Une toiture végétalisée vient habiller l'ouvrage sur sa face est épousant le relief du terrain et une paroi vitrée apportera une lumière naturelle en versant sud s'ouvrant sur la montagne des Bourtes. Les travaux ont débuté le 16 août 2023. Ils se sont arrêtés dès l'arrivée des premières neiges et ont repris en mai 2024. Les travaux se sont poursuivis tout l'automne conformément au planning. La liaison mécanique piétonne sera donc opérationnelle pour la saison d'hiver 2024/2025. Le financement de cet équipement est assuré en totalité par la commune de la Plagne Tarentaise pour un montant de 2.5 M€.



LA CÔTE D'AIME, LE CHALET DU BRESSON

Le chalet du Bresson, situé sur la commune déléguée de La Côte d'Aime, a été construit dans les années 1980 par les bénévoles de l'association Les éclaireurs de Bresson, active depuis les années 1930. Ce chalet a toujours été destiné à l'accueil du public : activités d'animation, de location de matériels de loisirs hivernaux et de restauration. Pour assurer la pérennité de ce lieu, l'association et la commune de La Plagne Tarentaise ont convenu d'une reprise, permettant ainsi de réaliser les travaux nécessaires à la sécurité et à la conformité avec les réglementations relatives aux établissements recevant du public sous certaines conditions : il conservera le nom de Chalet du Bresson, et continuera d'assurer de la restauration et de la location de matériel de loisir hivernal. Enfin, la commune s'est engagée à ne pas le revendre. La commune de La Plagne Tarentaise a donc investi dans une rénovation complète du bâtiment et a lancé parallèlement un appel à candidatures pour sa gestion sous forme de bail commercial. Suite à l'appel à candidature, les nouveaux gérants, Delphine Carlu, Charlie Bellemin et Maxime Schuller ont ouvert les portes du chalet au mois de juin 2024. Ces nouveaux gestionnaires ont fait de ce chalet un havre de paix où l'on prend le temps de bien vivre. Ce chalet est désormais accessible été comme hiver. Si vous partez en randonnée dans le vallon de Foran, faites une pause au chalet du Bresson pour savourer une boisson ou goûter l'un de leurs plats traditionnels.



LA PLAGNE-TARENTEISE, CAMPAGNE D'ENROBÉS

Pour l'année 2024, une campagne d'enrobés a été réalisée sur l'ensemble du territoire de La Plagne Tarentaise : Bellentre, Montchavin, Les Coches, Valezan, La Côte d'Aime, Macot et La Plagne. Ces travaux ont eu pour objectif de réparer les chaussées endommagées, améliorer la sécurité routière et faciliter vos déplacements. Le montant de cette campagne pour 2024 est de 1000000 d'euros TTC.

UN VILLAGE/UN CHANTIER

Nos équipes techniques travaillent toute l'année pour embellir et entretenir nos villages et stations. Nous vous proposons un aperçu des travaux réalisés cette année. Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive et la municipalité est consciente des efforts à produire pour améliorer l'ensemble du territoire.



La Côte d'Aime :

- Fabrication de barrières pour l'église de La Côte d'Aime
- Fabrication et mise en place d'une barrière pour la zone de dépose de déchets verts à La Côte d'Aime
- Des mesures ont été prises pour éloigner les pigeons de l'église : installation de pics sur les pannes du toit et fermeture des ouvertures dans les greniers et clochers
- Rénovation des lasures et travaux d'étanchéité à l'église du chef-lieu et à la chapelle des Villards
- Mise en place d'une barrière au Parking de la Sciaz
- Création du jardin des 5 sens

Le Villard de Macot :

- Lors du déploiement de la fibre, des sources ont été déviées, ce qui a occasionné des ruissellements sur les routes des chemins ou routes. Les services techniques ont dû procéder au reliement de ces réseaux d'eau.



Valezan :

- Suite aux intempéries de cet hiver, de nombreux dégâts ont été constatés sur plusieurs infrastructures. Nos équipes sont donc intervenues notamment sur la route des Fours.
- Un entretien régulier des ruisseaux ainsi que l'élagage sont effectués tout au long de l'année
- Nos services techniques s'occupent du montage et démontage des filets de protection et mettent en place la signalétique du domaine de loisirs de Valezan
- À la fin de l'hiver, ils procèdent au nettoyage de la route des Vignes impliquant la remise en état des talus et des cunettes.

Bellentre :

- La toiture du bassin du Villard de Bellentre a été remise en état.
- Salle des fêtes : rénovation des marches, nettoyage des dalles et installation d'une barrière sur le palier pour assurer la sécurité.
- Église : Mise en place d'une rampe pour faciliter et sécuriser l'accès à l'église
- Les services techniques ont repris l'ensemble des barrières du village : décapage et peinture
- Réfection de la toiture du bassin central du village et entretien des dalles alentour.

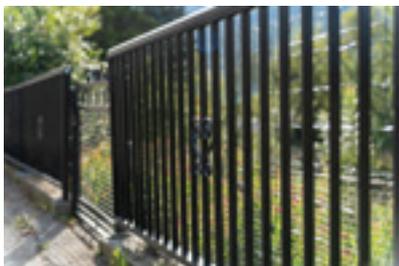


Bonconseil :

- Réaménagement et engazonnement de l'aire de jeux
- Création d'un espace de verdure au niveau des stationnements

Le Crey :

- Remplacement de la barrière, avec reprise du mur souteneur, située près du bassin : ces travaux ont été entrepris afin d'assurer à la fois la sécurité et l'esthétique du lieu.



Service manifestation :

Appui de notre service manifestation pour la mise en place des événements qui se déroulent sur notre territoire comme : commémorations, inauguration communale, super huit, tournoi des échecs, la 6000 D et les estivales sauvages, vide grenier, Vallée des défis, fête du sanglier, Urban party, fête de la bière...



Macot :

- Sablage de l'ensemble des poubelles publiques
- Remise en état du chemin de terre de Mazuet et reprise des revers d'eau.
- Mise en place d'une grille HRI (caniveau à grille) Rue St Bernard afin de canaliser et protéger la route en terre qui devenait de plus en plus impraticable
- Embellissement de l'entrée de Macot par le service Espaces Verts (parking de covoiturage Costerg)
- Rénovation des barrières situées le long de la route principale en face du groupe scolaire assurant ainsi la sécurité et l'esthétique de cette zone



La Plagne Tarentaise :

- Espaces verts : mise en place fleurissement sur les stations d'altitude et les villages, taille et paillage des massifs, arbre et arbustes, plantations de bulbes afin de préparer le fleurissement 2024, nettoyage des cimetières.
- Marquage au sol
- Passage de l'épareuse afin de faucher la végétation présente, ceci permet de maintenir les talus en bon état, de prévenir l'envahissement par la végétation et de garantir la sécurité routière en améliorant la visibilité.
- Montage et Démontage des illuminations de Noël (villages et stations)
- Suite aux intempéries de décembre 2023, des glissements de terrain ont eu lieu sur différents secteurs de la commune : Route des charpes (Sangot-Plan d'eau), route d'Entre-Deux-Nant... les services techniques ont donc procédé à des travaux de réhabilitation sur ces routes : Réfection de la chaussée, enrochement d'une partie de talus...
- Ouverture des routes de montagne (les Esserts, les Granges...) afin de faciliter l'accès à ces zones à la fin de la saison hivernale
- Mise en place du mobilier urbain (banc, Tables...)
- Nettoyage des cours de l'ensemble des écoles de La Plagne Tarentaise
- Mise en lumières des chapelles du territoire : toutes les grilles et portes d'entrées ont été repeintes avant l'été.



Montorlin :

- Aménagement d'une aire de pique-nique : ajout d'une table, d'un banc et d'une table de ping-pong
- Transformation de l'aire de jeux : changement des jeux, modernisation de la clôture d'entrée en bois de mélèze et rafraîchissement des surfaces peintes



Montchavin Les Coches :

- Entretien et déneigement durant la saison hivernale
- Montage des structures dédiées à l'animation Subli'cimes située à Plan Bois
- Patinoire : Réinstallation du revêtement multi-sports à la patinoire des Coches.
- Aménagement d'un espace ludique entre la patinoire et le parcours accrobranche.
- Embellissement de la place des commerces avec l'ajout de bancs, la réfection du kiosque et de l'éclairage public suite aux travaux de réhabilitation.
- Mise en place des jeux gonflables avant l'été, et démontage
- Installation d'une grille HRI pour le bâtiment du Zig Zag Les Coches
- Reprise des cunettes de la route des Bauches et balayage de la route de Plan Bois.
- L'éclairage du cheminement piéton et la reprise de l'éclairage public dans le secteur de la rue du Plan
- L'éclairage du cheminement piéton aux Coches entre le Rami et le hameau du Sauget

La Plagne :

- Tonte avant la saison, remontage des aires de jeux, et installation du mobilier urbain.
- Nettoyage du Lac Vert
- Mise en place d'une barrière basculante afin de garantir la sécurité et contrôler l'accès au stade d'altitude.
- Entretien et déneigement durant la saison hivernale

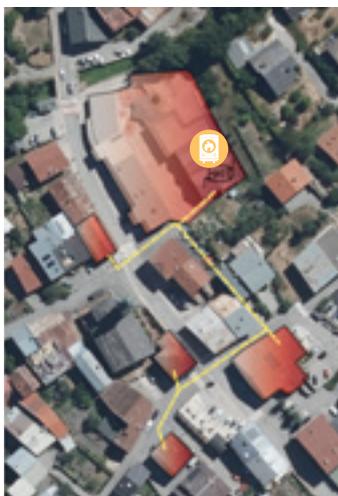


DES SOLUTIONS POUR UN AVENIR DURABLE

DES BÂTIMENTS COMMUNAUX PLUS DURABLES

Un réseau de chaleur communal

La commune mène cette année **une étude de faisabilité pour l'installation d'un réseau de chaleur au chef-lieu de Macot la Plagne**, en lien avec la centrale énergétique déjà implantée dans le groupe scolaire Albert Perrière. L'étude porte sur la création d'un réseau visant à chauffer cinq bâtiments municipaux : le groupe scolaire Albert Perrière, la mairie principale, la mairie annexe, le bâtiment de la Police Municipale, ainsi que le bâtiment abritant le pôle des ressources humaines de la mairie. **Compte tenu de l'efficacité énergétique des bâtiments concernés – due aux améliorations réalisées par le service des bâtiments au cours des dernières années – l'étude doit être approfondie pour que le seuil de rentabilité (montant des investissements versus économies générées), soit atteint de façon pérenne.**



Un projet en cours d'étude

La collectivité a choisi de collaborer avec l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables) pour être accompagnée dans le projet de solarisation de ses toitures. Forte de plus de 40 ans d'expertise, l'ASDER est un acteur clé de la transition énergétique, engagée au quotidien dans la promotion de la sobriété et de l'efficacité énergétique, ainsi que dans le développement des énergies renouvelables. Actuellement, **une étude de faisabilité technico-économique est en cours afin de fournir à la municipalité tous les éléments nécessaires pour décider de la mise en œuvre d'installations photovoltaïques sur les toitures de ses bâtiments communaux.**



UNE CHAUDIÈRE GRANULÉ BOIS POUR L'ÉCOLE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

En raison de la vétusté de la chaudière fioul de l'école du Villard de La Côte d'Aime, **la municipalité a décidé de la remplacer par une chaudière à granulés de bois.** Ce choix permet non seulement des économies, mais également une réduction de l'impact environnemental, s'inscrivant pleinement dans le cadre de la transition énergétique.

Pourquoi la municipalité a opté pour une chaudière à granulés ?

- Les granulés de bois, produits à partir de résidus de bois compressés, émettent nettement moins de CO₂ que le fioul, réduisant ainsi l'empreinte carbone.
- Les chaudières à granulés, offrent un confort thermique élevé et nécessitent peu d'entretien.
- Enfin, cette installation permettra des économies d'énergie.

LA PLAGNE OBTIENT UN FLOCON VERT

Ça ne vous aura pas échappé, le 6 juin 2024, **le comité de labellisation Moutain Riders a attribué à La Plagne le label Flocon Vert**. Décerné pour une période de 3 ans, ce premier Flocon permet à la station de mieux formaliser ses objectifs, de savoir quels sont ses points forts et les domaines d'intervention à poursuivre dans un contexte de stratégie de durabilité. **C'est une étape positive pour motiver l'ensemble des acteurs et un soutien précieux pour coordonner les actions à l'échelle du territoire.**

INFO +

À venir en décembre 2025 : audit intermédiaire, en juin 2027 : audit de renouvellement.
www.la-plagne.com/une-montagne-a-transmettre/se-structurer

UNE DÉMARCHE COOPÉRATIVE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE INSTALLÉE DEPUIS 2021

Conscient de la nécessité de préparer l'avenir, **un comité de pilotage (COFIL) stratégique a été créé en 2021 à l'échelle de la destination La Plagne afin de gouverner la démarche générale de transition environnementale**. Cette entité s'est attachée à réunir toutes les structures clefs qui s'organisent autour de la destination, soit :

- Les 3 communes supports du domaine skiable (Aime-La-Plagne, Champagny-en-Vanoise et La Plagne Tarentaise) ;
- Le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), administrant sur le domaine skiable ;
- La Communauté de communes des Versants d'Aime (COVA), intercommunalité regroupant Aime-La-Plagne et La Plagne Tarentaise ;
- La Société d'Aménagement de La Plagne (SAP), opérateur du domaine skiable, filiale du groupe Compagnie des Alpes ;
- L'Office de Tourisme de La Grande Plagne (OTGP).

INFO +

https://doc.la-plagne.com/index.php?d=Rapport_RSE_2023_La_Plagne

Et après, on fait quoi ?

L'audit a permis d'apprécier plusieurs sujets sur lesquels La Plagne s'est investie, à l'image de l'emploi avec la création d'une marque employeur à l'échelle de la destination, l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap, la gestion des déchets avec la signature de la Charte Nationale Montagne Zéro Déchet Sauvage 2030 ou encore la rénovation avec la création de la Maison des Propriétaires et l'embauche d'un chargé de mission logement/habitat.

Loin d'être une fin en soi, **le label est un témoin à date de l'engagement et du cap pris collectivement.**

Avec la conscience des axes d'amélioration nécessaires, la feuille de route s'écrit et s'écrira en faveur de la transition. Les thématiques des déchets, de la mobilité, de la rénovation et de l'énergie sont en tête de liste. Ce sont autant de pistes de travail coconstruites par le comité de pilotage (COFIL) Transition dans le cadre de l'accompagnement Flocon Vert. Dans tous les cas, Mountain Riders est là pour challenger La Plagne, tous les 3 ans, avec l'objectif d'élever le niveau de flocon.



Les réflexions partagées, débattues et construites de façon collective ont permis **l'écriture d'un premier rapport RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) de La Plagne, publié en novembre 2022** et portant une vision d'actions selon 4 « trajectoires » :

- Préserver les habitats et ressources naturelles ;
- Sensibiliser le plus grand nombre, en commençant par nous-mêmes ;
- Réduire l'impact des activités et être résilient ;
- Prendre soin des acteurs du territoire (habitants et travailleurs) de leur avenir et de notre patrimoine.

Les éléments exposés dans le rapport de 2022 et mis à jour en 2023 et 2024 constituent le socle de la Stratégie de durabilité de la destination touristique. Depuis, plusieurs actions collectives ont découlé : réalisation du bilan carbone de La Plagne, mise en place d'une stratégie et d'un plan d'action global, des réunions de suivi régulières avec notamment depuis octobre 2022 le lancement officiel de la destination dans le processus de labélisation Flocon Vert. **Il convient désormais de mettre en œuvre la feuille de route initiée de manière partenariale afin d'approfondir la transition durable du territoire.**

MOINS DE DÉCHETS : ADOPTONS LES BONS GESTES

Notre environnement constitue notre richesse, luttons contre les déchets sauvages. La signature de la charte « montagne zéro déchet sauvage en 2030 » est le socle de la lutte contre les déchets sauvages abandonnés.

À l'origine de l'association Mountain Riders, il y avait des opérations de ramassage de déchets en montagne. Plus de 20 ans plus tard, ces ramassages se poursuivent toujours. Partant de ce constat, l'association a décidé de se fixer un objectif ambitieux à travers la création d'une charte : **atteindre zéro déchet sauvage d'ici 2030**. Cet objectif semble réalisable, car le milieu montagnard est bien structuré, de taille limitée, et dispose des moyens ainsi que de la volonté nécessaire pour mettre fin à la pollution sauvage d'ici cette échéance. C'est ainsi que, le 16 mars 2023, de nombreux acteurs du secteur ont signé la charte nationale : Atout France, les maires des stations de montagne, les exploitants des remontées mécaniques, les moniteurs de ski et les guides de haute montagne. S'y sont également joints l'Union Sport & Cycle, les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud, ainsi que des associations de promotion comme France Montagne ou Savoie Mont Blanc. Si Mountain Riders continue de jouer un rôle central dans la coordination et l'animation des actions visant cet objectif, **la signature de la charte implique la mise en place d'un plan d'action structuré autour de quatre axes : Réduire, Sensibiliser, Collecter et Évaluer**. Ces axes ont pour but de mobiliser les communes à travers des actions concrètes et organisées. Cette charte, signée par toutes les structures membres du COPIL Transition durant l'été 2024, se veut être **un véritable guide dans la lutte contre les déchets sauvages en montagne**. Parmi les priorités figure notamment le problème des mégots, qui occupera une place importante dans le plan d'action de la commune.

UNE DEUXIÈME ÉDITION RÉUSSIE POUR L'OPÉRATION DE RAMASSAGE MONTAGNE ZÉRO DÉCHET

Le 1^{er} juin 2024 a marqué le coup d'envoi de la deuxième édition de l'opération Montagne Zéro Déchet, organisée par l'Office de Tourisme de la Grande Plagne (OTGP). Cette année, l'événement a impliqué 20 circuits de ramassage simultanés sur les sites d'altitude de Montchavin-Les Coches, Montalbert, Champagny-en-Vanoise, la Côte d'Aime et Aime-la-Plagne. **En seulement 2h30, les participants ont collecté 1 180 kilos de déchets, démontrant un engagement remarquable envers la préservation de l'environnement**. Après le ramassage, les participants ont participé à une séance de caractérisation des déchets. Cette analyse détaillée a permis de mesurer le poids total des déchets et de les classer par typologie (plastique, bois, textile, carton, métal, verre, caoutchouc, autres), ainsi que de suivre les déchets spécifiques liés à l'accueil touristique ou aux activités professionnelles sur le territoire. Ces données sont cruciales pour orienter les futures actions de nettoyage et de sensibilisation. **Les principaux déchets collectés – mégots, feux d'artifice et fragments de plastique – soulignent des problématiques précises qui nécessitent une attention particulière**. Cette mobilisation citoyenne et fédératrice s'inscrit, comme la charte Montagne Zéro Déchet Sauvage en 2030, au cœur de la lutte contre les déchets sauvages abandonnés. Pour la 3^e édition en 2025 : **on compte sur vous !!! Nous n'avons pas encore de date**.



ADOPT'1 SPOT... QUESAKO?

La commune en signant la charte Montagne Zéro Déchet Sauvage en 2030 s'est engagée à aller encore plus loin en participant au programme "Adopt'1 Spot". Ainsi, et dans le cadre de cette démarche, **la commune devra réaliser 2 ramassages par an pendant 3 ans sur un même périmètre et avec le même nombre de personnes**. Le programme Adopt'1 Spot, validé par le ministère de la Transition écologique, permettra d'étudier de façon scientifique, via la caractérisation des déchets, la progression de la pollution sauvage sur un périmètre donné ainsi que l'impact du plan d'actions de réduction mis en place sur le territoire. **Sur la commune un premier ramassage a donc été effectué par les élus et les services de la mairie le jeudi 3 octobre 2024 sur 3 spots localisés à Plagne Centre, Bellecote et aux Coches afin d'alimenter le programme.**



CITEO

l'éco-organisme français qui accompagne la commune dans sa lutte contre les déchets abandonnés diffus

Lors du salon Mountain Planet, qui s'est tenu en avril 2024 à Grenoble, la commune a décidé de se rapprocher de l'éco-organisme Citeo pour bénéficier de son soutien dans le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés. Ce soutien s'inscrit dans le cadre de la prise en charge du nettoyage par Citeo. **Le 7 mai 2024, le conseil municipal a adopté la délibération n°2024-090, autorisant le maire à signer une convention avec Citeo.** Cette convention vise à soutenir les communes dans leur lutte contre les déchets abandonnés diffus. Conformément à cet accord, **Citeo apportera son aide à la commune en ce qui concerne le nettoyage des déchets abandonnés et couvrira une partie des coûts associés à cette opération.** Cette initiative, en cohérence avec d'autres actions mentionnées renforce l'engagement de la commune dans la lutte contre les déchets abandonnés et leurs effets néfastes : impacts sanitaires, dégradation du cadre de vie, conséquences économiques pour la commune, perte de biodiversité, etc.

QUELQUES CHIFFRES CLEFS SUR LES DÉCHETS EN MONTAGNE

(source : Montain Riders)

En 2023, en montagne c'est...

250 tonnes de déchets abandonnés en montagne*

DONT :

83700 mégots

1 mégot abandonné + 500 litres d'eau polluée

8 622 emballages alimentaires

Sur terre, il y a 4 fois plus de plastique que de biomasse animale

350 bâtons de ski abandonnés en nature

187 textiles de ski abandonnés en nature

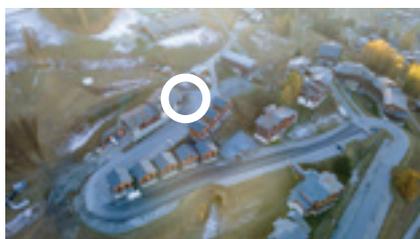
149 sticks à lèvres abandonnés en nature

* Données sur 70 ramassages en 2023 et extrapolées aux 280 stations françaises

... Ce n'est pas que les touristes!

LE COMPOSTAGE DEVIENT OBLIGATOIRE

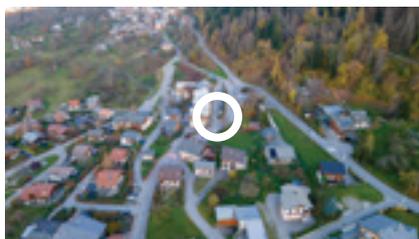
Découvrez les mesures et services proposés à l'échelle locale. **Depuis le 1^{er} janvier 2024, une nouvelle législation sur les biodéchets est entrée en vigueur en France.** Cette loi impose désormais à tous les ménages et établissements de composter leurs déchets organiques, tels que les restes alimentaires et les déchets de jardin. L'objectif de cette réforme est de réduire la quantité de déchets envoyés en décharge ou incinérés, tout en favorisant le recyclage des matières organiques. Actuellement, les biodéchets constituent encore un tiers des déchets non triés des Français.



Les Coches, parking Patinoire



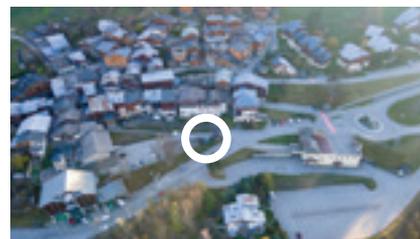
Bellentre, parking école



Macot, Opac Le Vargne



Le Gothard, base de loisir



Montchavin, passage Mariage

Ainsi, chaque foyer doit adopter des solutions de compostage adaptées à ses besoins, qu'il s'agisse de compostage individuel ou partagé. Les entreprises sont également tenues d'intégrer le compostage dans leurs pratiques de gestion des déchets.

Pour faciliter l'application de cette nouvelle loi, **la communauté de communes des Versants d'Aime (COVA) a mis en place plusieurs initiatives :**

- Installation de composteurs collectifs : Vous pouvez localiser ces composteurs en consultant le lien suivant : www.versantsdaime.fr/environnement-economie/dechets/compostage-biodechets-broyat.
- Vente de composteurs à prix réduit : Profitez de cette offre pour acquérir un composteur adapté à votre situation. Information auprès du service environnement de la communauté de communes des Versants d'Aime : environnement@versantsdaime.fr
- Extension de la collecte des biodéchets : La communauté de communes développe également **un service de collecte dédié aux restaurateurs, collèges, écoles et professionnels du tourisme.**
- Le site de traitement des biodéchets de Valezan, un des seuls en Savoie avec celui de Chambéry, permet de créer du compost utilisé en grande partie dans la vallée et les stations.

Ces mesures visent à encourager la gestion responsable des biodéchets et à soutenir les efforts de compostage à l'échelle locale.

BROYONS NOS DÉCHETS VERTS !

La commune met à disposition **trois sites de broyage pour transformer vos déchets verts en ressource utile :**

- Site de la Grangette (géré par la mairie)
- Site de Valezan (géré par la communauté de communes des Versants d'Aime)
- Site de La Côte d'Aime (géré par la communauté de communes des Versants d'Aime)

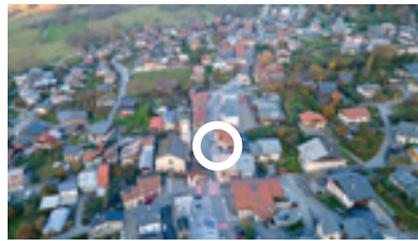
Si vous n'avez pas encore essayé le broyage, voici quelques bonnes raisons de le faire :

- Réduction des déchets verts et amélioration du sol : sur ces plateformes, les déchets verts sont transformés en

broyat. Ce matériau peut ensuite être utilisé comme paillis ou compost par les habitants ou les services municipaux pour protéger le sol, conserver l'humidité, et enrichir la terre en éléments nutritifs.

- Économie de transport et accès facilité : Plus besoin de se rendre à la déchetterie! Les habitants peuvent déposer directement leurs branches et tailles sur les plateformes de broyage, ce qui réduit les déplacements.

Le broyat est disponible dans la limite des stocks, et peut être récupéré pendant les heures d'ouverture des sites de broyage. Information au 04 79 09 71 52



Macot centre



Bellentre épicerie



Plagne 1800



Montchavin, Salle Mudry



Plagne 1800, parking Des Mines



Plagne Bellecote parking

DÉVELOPPEMENT DES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Avec l'essor des véhicules électriques en France, le développement des bornes de recharge est devenu une priorité stratégique pour soutenir la transition vers une mobilité plus durable. Un réseau de bornes bien développé est essentiel pour démocratiser l'usage des véhicules électriques, en offrant aux conducteurs un accès rapide et pratique à l'énergie nécessaire pour leurs trajets quotidiens ou de longue distance.

La commune, déjà équipée depuis plusieurs années de stations de recharge pour véhicules électriques sur le parking Boulevard (4 emplacements) et le parking Soleil (2 emplacements), a répondu à la hausse de la demande en ajoutant de nouveaux emplacements cette année. Ces nouvelles bornes sont réparties comme suit :

- Plagne 1800 : 6 emplacements
- Montchavin : 4 emplacements
- Macot la Plagne : 4 emplacements
- Bellentre : 4 emplacements
- Plagne Bellecôte : 4 emplacements

Pour faciliter les déplacements et localiser les stations de recharge, une carte détaillée est accessible sur le site suivant : aplivoiture.fr

APPLICATION BLABLACAR DAILY : L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER

Gratuit pour le passager et rémunéré pour le conducteur ! Blablacar Daily est une application de covoiturage qui facilite les trajets quotidiens et a pour objectifs de : Proposer une offre de mobilité économique pour celles et ceux, pour qui, se déplacer est devenu trop cher et/ou qui n'ont pas de moyen de transport ; Développer la pratique du covoiturage ; Réduire la place des véhicules sur les routes du territoire et ainsi limiter les pollutions sonores, visuelles, d'air tout en diminuant notre bilan carbone. **Depuis 2023, la communauté de communes des versants d'Aime (COVA) a contractualisé avec Blablacar Daily afin d'inciter au covoiturage et rendre le dispositif totalement gratuit.**

Passagers : Trajets offerts

Conducteurs : Trajets indemnisés

Top 3 des trajets les plus covoiturés :

- Bourg Saint Maurice - La Plagne Tarentaise
- Moutiers - La Plagne Tarentaise
- Aime la Plagne - La Plagne Tarentaise

Flashez ce QR code pour rejoindre la communauté Blablacar!





BESOIN D'UN COUP DE MAIN POUR VOTRE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

Depuis 2017, Coach Renov'Tarentaise, initiative de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, **accompagne gratuitement les particuliers et copropriétés, qu'il s'agisse de logements permanents ou de résidences secondaires, à la rénovation énergétique performante.** Ce dispositif local d'accompagnement propose différentes actions : réalisation d'un diagnostic énergétique, visite sur site, conseil (du choix des entreprises jusqu'au chantier), assistance à l'analyse des devis, soutien aux démarches d'obtention d'aides... Vous êtes propriétaires, avez un projet de rénovation énergétique et souhaitez bénéficier du service Coach Renov ? Prenez rendez-vous lors d'une des permanences proposées par la Communauté de Communes des Versants d'Aime (1 fois par mois) ou contactez le guichet unique pour la maîtrise de l'énergie au 04 56 11 99 00.

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

Qu'est-ce qu'un RLP ?

Le Règlement Local de Publicité (RLP) est **un document de planification qui adapte les règles du Code de l'environnement en matière de publicité extérieure dans les agglomérations.** Il concerne les dispositifs tels que les publicités, enseignes et préenseignes (toute forme ou inscription visant à informer le public ou à capter son attention). Le RLP établit une réglementation spécifique par secteur géographique, avec pour objectif de **protéger les paysages et le cadre de vie tout en assurant la visibilité des activités économiques locales.** Il s'adresse plus particulièrement aux artisans, commerçants et professionnels de l'affichage.

Demande d'installation ou de modification d'un dispositif de publicité extérieure

L'exploitant d'un dispositif de publicité qui souhaite installer, remplacer ou modifier un dispositif ou un matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne doit en faire la demande auprès de la mairie ou de la préfecture de Savoie (formulaire national Cerfa 14798*01 à remplir)

Contexte actuel

Actuellement sur le territoire de la commune nouvelle, **seule la commune déléguée de Bellentre est couverte par un RLP approuvé le 8 juillet 2011 lequel reste applicable sur le territoire concerné jusqu'à l'adoption d'un nouveau RLP.** Les communes déléguées de Macot la Plagne, La Côte d'Aime et Valezan ne disposant pas d'un Règlement Local de Publicité sous quant à elles soumises au Règlement National de Publicité (RNP).

La procédure d'élaboration du RLP unique

Le conseil municipal de la commune de La Plagne Tarentaise du 3 septembre 2024 a prescrit l'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) unique de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise et a défini les objectifs poursuivis

et les modalités de la concertation via la délibération n°2024-180. **Cette procédure, initiée à l'échelle de la commune nouvelle, permettra d'unifier le régime juridique en matière de publicité extérieure tout en prenant en compte les spécificités territoriales.** Le RLP, une fois approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

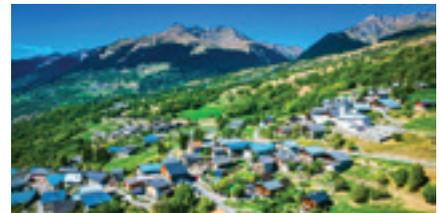
Un Comité de Pilotage (Copil), a également été constitué pour cette procédure et réuni des élus de La Plagne Tarentaise et des techniciens. La première réunion de ce comité, accompagné du bureau d'études Cadre et Cité a eu lieu fin octobre 2024.

Une concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet de règlement local d'urbanisme, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sera organisée selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition au sein de la mairie et tout au long de la procédure, d'un dossier concernant le RLP unique
- Réception des observations et propositions formulées par le public tout au long de la procédure d'élaboration du RLP unique par voie postale ou dématérialisée :
 - Par écrit, sur le registre, à la mairie de La Plagne Tarentaise située Place Charles de Gaulle, 73210 La Plagne Tarentaise aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h) et dans les mairies déléguées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : Bellentre (le lundi de 13h30 à 17h), la Côte d'Aime (le mardi de 13h30 à 17h), Valezan (le jeudi de 13h30 à 17h) (à l'exception de jour de fermeture à titre exceptionnel ou de jour férié)
 - Par courrier à l'adresse postale suivante : Élaboration du RLP unique - Mairie de La Plagne Tarentaise - Place Charles de Gaulle - CS 50004 - 73216 Aime la Plagne Cedex
 - Par mail, à l'adresse suivante : procedures-urbanisme@laplagnetarentaise.fr
- Diffusion d'articles dans les médias de la commune (magazine, réseaux sociaux...)
- Organisation de réunions publiques
- Mise en ligne sur le site internet de la commune d'une page dédiée à la procédure d'élaboration du RLP unique.



Réunion avec le sous-préfet Bruno Charlot



LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLU UNIQUE

Le conseil municipal de la commune de La Plagne Tarentaise du 3 septembre 2024 a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) unique de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise et a défini les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation via la délibération n°2024-179. **Cette procédure, initiée à l'échelle de la commune nouvelle, permettra de se conformer aux évolutions du cadre législatif et réglementaire récentes (notamment la loi Climat et Résilience de 2021) tout en s'attachant à résoudre les problématiques d'obsolescence ainsi que les insuffisances de certaines dispositions au sein des documents d'urbanisme en vigueur.** Un Comité de Pilotage (Copil), composé d'élus de La Plagne Tarentaise et de techniciens, a été créé et a tenu sa première réunion avec l'accompagnement du bureau d'études Citadia Conseil début septembre 2024. L'objectif de cette première

rencontre était de travailler sur le diagnostic en identifiant les premiers enjeux relatifs aux problématiques économiques, démographiques, d'attractivité du territoire et environnementales. **La phase de diagnostic, véritable pilier de l'élaboration du PLU s'étendra jusqu'à la fin d'année 2024.** Ensuite, débutera la phase relative au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui fixera les objectifs et les orientations du projet de territoire.

INFO+

La loi Climat et Résilience, adoptée le 22 août 2021, fixe comme objectif d'atteindre la « zéro artificialisation nette » (ZAN) d'ici 2050. Lors d'une rencontre avec le sous-préfet Bruno Charlot, Monsieur Daniel-Jean Véniat, maire délégué de Bellentre, **a souligné l'importance de territorialiser cette loi, afin de trouver un juste équilibre entre les territoires urbains et ruraux.** L'application de cette loi doit tenir compte des spécificités de chaque territoire pour répondre à leurs besoins respectifs.

Une concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet de plan local d'urbanisme, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sera organisée selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition au sein de la mairie et tout au long de la procédure, d'un dossier concernant le PLU unique
- Réception des observations et propositions formulées par le public tout au long de la procédure d'élaboration du PLU unique par voie postale ou dématérialisée :
 - Par écrit, sur le registre, à la mairie de La Plagne Tarentaise située Place Charles de Gaulle, 73210 La Plagne Tarentaise aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h) et dans les mairies déléguées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : Bellentre (le lundi de 13h30 à 17h), la Côte d'Aime (le mardi de 13h30 à 17h), Valezan (le jeudi de 13h30 à 17h) (à l'exception de jour de fermeture à titre exceptionnel ou de jour férié)
 - Par courrier à l'adresse postale suivante :
Élaboration du PLU unique – Mairie de La Plagne Tarentaise – Place Charles de Gaulle – CS 50004 – 73216 Aime la Plagne Cedex
 - Par mail, à l'adresse suivante : procedures-urbanisme@laplagnetarentaise.fr
- Diffusion d'articles dans les médias de la commune (magazine, réseaux sociaux)
- Organisation de réunions publiques
- Mise en ligne sur le site internet de la commune d'une page dédiée à la procédure d'élaboration du PLU unique

LA PLAGNE

LE PLEIN DE NOUVEAUTÉS



AÉROLIVE, UN VOYAGE ASCENSIONNEL VERS LE TOIT DE LA PLAGNE

Première mondiale et exclusivité plagnarde, cette expérience ne manque pas d'air ! 2 cabines pas comme les autres ont intégré depuis l'été la ligne de la télécabine des Glaciers, qui rejoint le nouveau sommet Live 3000, à 3080 m d'altitude. Ces habitacles minimalistes sont ouverts aux 4 vents pour admirer la majesté du paysage en étant aux premières loges. Été comme hiver, le clou du spectacle est le rooftop alpin saisissant, aménagé avec une terrasse panoramique sur le toit du domaine skiable. Harnachés et attachés grâce à une ligne de vie, les passagers sont en prise directe avec l'environnement : un sol semi-ouvert en caillebotis et pas de vitre pour faire barrière ! À l'issue de la montée, ils tutoient la haute altitude à plus de 3000 m dans un univers minéral l'été ou enneigé l'hiver. Arrivés à destination, ils profitent de la terrasse panoramique et ont la possibilité de se restaurer au café le Sixième Ciel. La descente se fait à ski sur des pistes rouges ou noires, ou bien en empruntant à nouveau la télécabine des Glaciers, mais en version classique cette fois. Cette idée un peu folle, devenue réalité, est le fruit de 2 années de travail avec le concours de plusieurs partenaires : l'impulsion du projet émane de la Société d'Aménagement de La Plagne (SAP), exploitant du domaine skiable, la conception globale et le design ont été soutenus par la Compagnie des Alpes Développement, et la partie technique mise en œuvre par le constructeur POMA. Un challenge inédit qui a séduit ce dernier : si on retrouve les grands principes de fabrication d'une cabine classique, l'objectif est ici d'offrir un aménagement intérieur avec la garantie d'un système de sécurité le plus discret et rapide possible pour les clients, tout en conservant les notions d'adrénaline et de sensation de vide.

Source Dossier de presse OTGP

INFO +

Ouverture sous réserve de conditions favorables

Départ de Roche de Mio à 2739 m, arrivée à 3080 m

Durée de l'expérience : 30 minutes avec briefing et trajet dans la cabine



PROJET DE LA TÉLÉCABINE DE ROCHE DE MIO

La Société d'Aménagement de La Plagne a pour objectif de faciliter été comme hiver, l'accès des clients au secteur de haute altitude du domaine (3080 m). La première étape accomplie est la télécabine des Glaciers, opérationnelle depuis décembre 2023. Le dernier maillon du projet global est le réaménagement de la télécabine de Roche de Mio. Ouverture prévue : décembre 2025.

Quels changements ?

- Démontage de la télécabine de Roche de Mio actuelle de Belle Plagne à Roche de Mio et conservation du tronçon entre Plagne Bellecôte et Belle Plagne.
- Construction d'une nouvelle ligne de télécabines avec un tracé différent : au départ de Plagne Bellecôte (1930 m) intégrant une gare intermédiaire au niveau du col de Forcle (2273 m) et une arrivée à Roche de Mio (2739 m).

Source Dossier de presse OTGP

INFO +

Capacité : 10 places (vs 6 places dans la télécabine actuelle)
Débit : 3140 pers./h (vs 1440 pers./h dans la télécabine actuelle)
Temps de montée : 7 à 9 minutes (vs 16 à 17 minutes dans la télécabine actuelle)

UNE MAISON DES PROPRIÉTAIRES À LA PLAGNE

La création de la Maison des Propriétaires est effective à Plagne Centre depuis janvier 2024, c'est une première pour La Plagne et ce dispositif doit s'inscrire dans le long terme pour porter ses fruits. La collectivité a eu à cœur de créer cet espace dédié aux propriétaires qui représentent 85% des lits de La Plagne. Nombreux parmi eux ont un attachement tout particulier à La Plagne, et souvent transmis de génération en génération. Il est donc tout naturel de créer cette structure qui acte leur rôle central dans son fonctionnement, qui les reconnaît et les valorise comme des partenaires majeurs de l'avenir afin d'établir une relation de confiance, d'échange et de partenariat. Dans les années à venir, les nouvelles constructions seront plus restreintes et il est donc primordial d'accompagner les propriétaires pour qu'ils rénovent leurs appartements, leurs copropriétés, mais aussi pour répondre aux attentes de la clientèle, et bien sûr pour faire face aux enjeux environnementaux.

C'est le rôle et la finalité de la Maison des Propriétaires avec pour missions principales :

- de les informer, les conseiller et les accompagner en fonction de leurs attentes et des caractéristiques de leurs biens.
- de les encourager et les sensibiliser à la rénovation afin d'accroître la valeur de leurs logements et de leurs revenus locatifs en favorisant l'occupation et la location.
- de faciliter leurs projets par la mise en relation directe avec les professionnels du bâtiment et de la rénovation qui viennent à demeure pour les rencontrer.

Pour les mois à venir, le dispositif sera enrichi par une plateforme Maison des Propriétaires digitalisée qui comprendra entre autres :

- un annuaire des professionnels pour la rénovation, réhabilitation, surélévation, etc.
- un listing d'entreprises qui assurent une présence physique régulière à la Maison des Propriétaires
- un module « documents utiles » avec par exemple un explicatif de la taxe de séjour, du classement des meublés, etc.
- des dispositifs d'aides à la rénovation
- des dispositifs d'accompagnement aux projets de mise en location
- des webinaires,
- des newsletters, etc.
- ainsi qu'un « programme d'avantages propriétaires » qui sera élaboré par la suite.

INFO +

Accès galerie marchande coté Place Saint Sauveur ou côté arche rue du Téléméto.
Contact : Franck Capuçon 04 79 09 74 04 - renovhebergements@sigplaplagne.com

LA PLAGNE TARENTEAISE UN TERRITOIRE QUI NOUS RASSEMBLE

Bonjour à toutes et à tous,

La vie d'une commune support de station repose sur des efforts constants et souvent invisibles, portés par nos agents municipaux et nos élus, dont le travail quotidien mérite d'être salué.

Nos agents municipaux sont au cœur de l'action. Ils interviennent pour entretenir, organiser, créer, et parfois réparer ce qui fait le quotidien de notre commune. Leur présence se traduit par des bibliothèques animées, des infrastructures sportives entretenues et sécurisées, des écoles bien équipées et encadrées, ou encore des rues propres et déneigées. Le fruit de leur travail est partout : dans le sourire d'un enfant au centre de loisirs ou au périscolaire, dans l'accueil chaleureux de nos bibliothécaires, dans une rue sécurisée ou dans un événement réussi. Ces réalisations, qui semblent aller de soi, font de La Plagne Tarentaise un territoire où il fait bon vivre.

De leur côté, vos élus ne se contentent pas de décider : ils écoutent, anticipent, négocient et impulsent les projets qui façonnent l'avenir de La Plagne Tarentaise. Les projets mis en lumière dans ce magazine sont le fruit de longs mois, parfois même d'années. Les procédures en France sont lourdes, exigeantes, et nécessitent de franchir de nombreuses étapes : études techniques, validations juridiques, réunions publiques, recherche de financements, appels d'offres... Chaque décision s'inscrit dans un cadre rigoureux, et toujours guidée par un seul objectif : servir l'intérêt général.

Mais la réussite de notre commune repose également sur vous, habitants, qui jouez un rôle essentiel à travers votre implication dans la vie associative. Qu'il s'agisse de participer à des événements culturels, de soutenir le dynamisme de nos villages à travers le sport ou de participer à des projets citoyens comme le ramassage des déchets en fin de saison, votre engagement est un véritable atout pour La Plagne Tarentaise. En collaborant avec les élus et les agents municipaux, vous contribuez à tisser ce lien social si précieux, et à faire vivre notre territoire.

C'est dans cette complémentarité entre impulsion, participation et mise en œuvre, d'où qu'elles viennent, que résidera notre force. Chacun, à sa place et selon ses moyens, contribue à bâtir une commune dynamique, solidaire et tournée vers l'avenir.

Liste Jean-Luc Boch

AGIR POUR L'ÉCONOMIE AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

Bonjour à tous,

Dans le cadre de ces quelques lignes qui nous sont accordées, il est important de ne pas perdre de vue que toutes les annonces faites dans ce magazine ne sont pas nécessairement effectuées avec VOTRE ACCORD mais dans tous les cas elles seront réalisées avec VOS IMPOTS. A l'heure où toutes les préoccupations, se focalisent sur les économies à réaliser à tous les niveaux de l'Etat, notre édile et sa majorité restent dans le déni : en effet, quel est l'intérêt d'exercer en doublon des compétences déjà dévolues à d'autres collectivités (enfance jeunesse, tourisme...) sauf à continuer de majorer le montant des dépenses de personnel (7 500 000 euros budget prévisionnel 2024 versus 4 566 000 en 2016 au moment de la fusion)? A contrario, ne serait-il pas plus utile de se concentrer sur les missions essentielles? Ce magazine à l'image de Monsieur Le Maire illustre parfaitement le mélange des genres : la communication n'est pas l'information, et ne nous y trompons pas, le dérèglement climatique n'est pas à l'origine de tous les dysfonctionnements de notre collectivité. La santé des administrés devrait donc rester primordiale notamment concernant la distribution d'eau potable.

Par contre, le renouvellement de la Délégation du Domaine Skiable (compétence du SIGP) a focalisé toute l'énergie de nos élus.

Quelles sont les raisons d'une telle précipitation? La réponse pourrait-être : pour inclure le futur ascenseur valléen (liaison par câble Aime - Stations d'altitudes)... MÊME PAS! Monsieur Le Maire s'y est engagé : «aucun démarrage avant les élections de 2026 et qu'il faut compter, AU MINIMUM 2 années d'étude et 2 années de construction» (cf compte rendu conseil municipal 07/24). Sans oublier la non inscription de l'appareil au Plan Local d'Urbanisme. COMPRENNE QUI POURRA!

Meilleurs Vœux à tous!

TRIBUNE ECRITE ET RENDUE AU SERVICE COM
LE 08 NOVEMBRE 2024.

Notre souhait étant que la majorité fasse de même sans répondre à nos propos comme à l'accoutumée.

Retrouvez-nous sur notre blog et sur Facebook :

<https://agirpourelaplagnetarentaise.blogspot.com/>

Richard Broche, Isabelle Girod Gedda, Maryse Buthod,
Robert Astier, Guy Pellicier

Adresse Mail : richardbroche.laplagne@gmail.com

ÉTAT CIVIL

2024

MACOT LA PLAGNE

Naissances :

MATHIEU HUSIANYCIA Niels Raphaël né le 14 février 2024
 MOENNER Evyn né le 2 juillet 2024
 LEMAUUR Élia née le 26 juillet 2024
 LEROY Alexandre Louis Maurice né le 24 septembre 2024

Mariages :

JOUBIER Cécile et TORRALBA Anthony le 27 avril 2024
 LAURENT Caroline et RICCIARDONE Fulvio le 4 mai 2024
 CANOVA Elodie et VIVET Fabrice le 15 juin 2024
 HONGROIS Elisabeth et CHARRIERE Loïc le 22 juin 2024
 ENRICO Laura et FOURNIER Emmanuel le 29 juin 2024
 FROMAGET Karine et VIAL Dominique le 6 juillet 2024
 BLAISOT Noémie et JOURDAIN Damien le 9 août 2024
 SULTER Mannaïc et HUFSCHMID Nicolas le 17 août 2024
 CARDONNE Jennifer et HODOT Thomas le 7 septembre 2024
 CHAUFFLEY Mathilde et VILOLO Anthony le 21 septembre 2024
 THUILLIER Jean-Claude et POUCHOY Carine Chrystel le 19 octobre 2024

Décès :

VIVET-GROS Michèle Alice décédée le 4 janvier 2024
 PENARD Bruno Bernard Thierry décédé le 11 janvier 2024
 OUGIER Rolande Julia décédée le 30 janvier 2024
 BROCHE Marie Renée née COLLOMB décédée le 18 février 2024
 HAWKES Peter Jeremy Cameron décédé le 1^{er} avril 2024
 MASSELIN Lou Claudette Elisabeth décédée le 4 avril 2024
 CARTER Steven Gavin décédé le 5 avril 2024
 CLÉMENT-GUY Adrien Ernest décédé le 14 avril 2024
 AIMOZ Huguette décédée le 16 mai 2024
 BÉRARD Fernand Vital décédé le 22 mai 2024
 LEMA Stéphanie décédée le 24 mai 2024
 VIVET Florestine, Jeanne décédée le 6 janvier 2024
 COSTERG Alice Arlette née BRIANÇON-MARJOLLET décédée le 12 juillet 2024
 BARRY Marie, Flavie, Lucie née OUGIER-SIMONIN décédée le 29 juillet 2024
 DEBERNARD Marcelline Denise née CRETIER décédée le 12 septembre 2024
 ASTIER-PERRET Marcelle née BROCHE décédée le 13 août 2024
 ESCOFFIER Suzanne Alice Marie née BOCH décédée le 10 octobre 2024
 VILLAZ Andréa Alexandrine née BOCH décédée le 13 octobre 2024

NB : seules les personnes ayant donné leur accord écrit pour la publication de leur état civil sont indiquées dans cette parution.

À la mémoire d'Audrey Malaise, agent territorial spécialisé des écoles maternelles, en poste à l'école de Valezan et décédée le 15 novembre 2024.

Audrey était très appréciée de ses collègues et des enfants dont elle s'occupait. Audrey a toujours fait preuve d'un engagement et d'un dévouement remarquable dans son travail. Elle laisse un grand vide au sein de notre équipe et dans le cœur de tous ceux qui ont eu la chance de la côtoyer. Nous garderons en mémoire son professionnalisme, sa créativité et son engagement dans les événements organisés par l'école et l'association des parents d'élèves. Nos pensées et notre soutien vont à sa famille, ses proches, aux enfants et à ses collègues dans cette une épreuve difficile.

Les élus et le personnel communal

LA CÔTE D'AIME

Naissances :

CHANUDET Lewis né le 28 mars 2024
 RILLY Tom André né le 9 août 2024

Décès :

PLASSIARD Edmond, Louis décédé le 23 mars 2024
 BLANCHET Marcel Maurice décédé le 22 juin 2024
 LUISET Louise Estelle décédée le 13 octobre 2024
 COLLONB Blandine Marie Hélène née GIRARD dédée le 16 octobre 2024

BELLENTRE

Naissances :

DOUVIER Charlotte Rachel Sophie née le 23 février 2024
 HUGON FAVRE Romane née le 28 mai 2024
 BENARD Juliana Alice Marie Claudia née le 22 juin 2024
 VICAIGNE Lola Emma née le 19 juillet 2024

Mariages :

BENOIT Camille et LACROIX Guillaume le 14 juin 2024
 MILHAS Jessica et TRESALLET Anthony le 4 juillet 2024
 COCHET Els et BOSA Yvan le 7 septembre 2024
 Eulalie JOLLANT et Yoann EMPRIN le 12 octobre 2024

Décès :

RAGOTIN Joséphine Denise Huguette décédée le 12 janvier 2024
 CLEMENT-GUY Mélanie Marie Louise née CLÉAZ-SAVOYEN décédée le 23 février 2024
 RICHERMOZ Irène Angèle née FAVRE décédée le 23 février 2024
 GIROD Anne Marie née CLEAZ-SAVOYEN décédée le 23 mars 2024
 RICHARD Marguerite née SICARDI décédée le 29 avril 2024
 MARCHANDET Noël Joseph décédé le 21 mai 2024
 GRAND Yvonne Berthe Angèle née JARRE décédée le 1er décembre 2024

VALEZAN

Naissances :

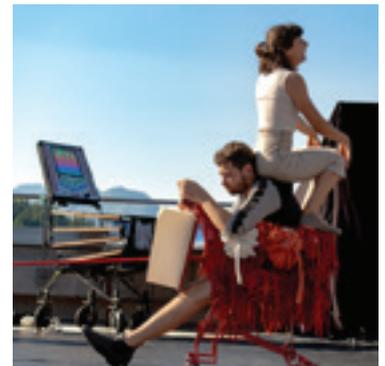
MOULIN Tom Gérard Jean-Claude né le 27 mars 2024

Décès :

PERRIER Jean-Paul décédé le 12 janvier 2024
 QUEY Marie-Yvette née SUZAN décédée le 1^{er} juillet 2024



MOMENTS FORTS DE L'ÉTÉ SOUVENIRS PARTAGÉS



MAIRIE DE LA PLAGNE TARENTEISE

Place Charles de Gaulle – CS 50004

73216 Aime La Plagne Cedex

04 79 09 71 52 – mairie@laplagnetarentaise.fr

www.laplagne-tarentaise.fr

